✱ Année 1958-1959. — N° 19 A. N. Le Numéro : 20 francs. Jeudi 30 Avril 1959 ✱

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1re Législature

SESSION ORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTEGRAL — 3e SEANCE

Séance du Mercredi 29 Avril 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 375).
M. Bosson.
Adoption.
2. — Nomination d'un membre de commission (p. 376).
3. — Renvoi pour avis (p. 376).
4. — Règlement définitif de l'Assemblée nationale. — Dispositions relatives à l'élection de membres du Sénat de la Communauté (p. 376).
M. Habib-Deloncle, rapporteur.
Discussion générale : M. Lauriol, président de la commission. — Clôture
Art. 1er.
Amendement n° 1 de M. Seitlinger : MM. Seitlinger, le rapporteur, le président.
Renvoi à la commission de la proposition de résolution.
5. — Règlement définitif de l'Assemblée nationale. — Dispositions relatives à l'élection de membres de la Haute Cour de justice (p. 378).
M. Habib-Deloncle, rapporteur.
Art. 1er *et* 2. — Adoption.
Adoption de l'ensemble de la proposition de résolution.
6. — Suspension de la séance (p. 379).
7. — Politique étrangère. — Débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 379).
MM. Conte, Billoux, Mondon, de La Malène, Raphaël-Leygues, Lagaillarde.
M. le président.
Renvoi de la suite du débat.
8. — Ordre du jour (p. 388).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance d'hier a été affiché et distribué.

La parole est à M. Bosson, sur le procès-verbal.

M. Charles Bosson. Mes chers collègues, très calmement mais fermement, j'ai le devoir d'exprimer la mauvaise humeur ressentie par le groupe que j'ai l'honneur de présider devant les méthodes de travail que nous avons appliquées hier, et les craintes que nous avons de les voir se perpétuer.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Nous savons que le Gouvernement a voulu que des textes fussent déposés pendant l'intersession afin que les commissions puissent travailler valablement et que le Parlement puisse, dès sa réunion, prendre connaissance de ces textes pour en délibérer de façon utile.

Malheureusement, le jour de la rentrée, nous avons couru les couloirs les uns après les autres, nous bousculant pour assister à quantité de réunions. Nous avons improvisé une modification du règlement qui n'a même pas été discutée devant la commission du règlement pendant l'intersession et, finalement, nous voyons inscrire à l'ordre du jour des prochaines séances la discussion de textes qui n'ont même pas été distribués aux commissions, notamment des textes programmes très importants.

Devant de telles méthodes de travail, et pour aider au besoin le Gouvernement à obtenir plus rapidement les textes qui nous sont promis, nous manifesterons notre inquiétude et notre désapprobation calme et nette en nous abstenant d'adopter le procès-verbal. (*Applaudissements au centre-gauche, à l'extrême gauche communiste et sur quelques bancs au centre.*)

M. Félix Kir. C'est la période de rodage.

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation sur le procès-verbal ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

NOMINATION D'UN MEMBRE DE COMMISSION

M. le président. Le groupe des républicains populaires et du centre démocratique a désigné M. Paul Coste-Floret pour remplacer M. Bosson dans la commission spéciale du règlement.

L'affichage de cette candidature a été fait hier, à treize heures.

Cette candidature sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 3 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur le projet de règlement définitif de l'Assemblée nationale.

Conformément à l'article 13, paragraphe II, des règles provisoires de fonctionnement, je consulte l'Assemblée sur cette demande de renvoi pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 4 —

REGLEMENT DEFINITIF DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Dispositions relatives à l'élection de membres du Sénat de la Communauté.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport n° 58 fait au nom de la commission spéciale du règlement sur le règlement définitif de l'Assemblée nationale (Dispositions relatives à l'élection de membres du Sénat de la Communauté).

La parole est à M. Michel Habib-Deloncle, rapporteur de la commission spéciale du règlement.

M. Michel Habib-Deloncle, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, l'article 2 de l'ordonnance du 19 décembre 1958 portant loi organique relative à la représentation du Parlement de la République au Sénat de la Communauté dispose que la nomination des membres de cette Assemblée par les Assemblées du Parlement de la République doit avoir lieu dans les formes prévues spécialement à cet effet par leur règlement.

Il se posait donc dès l'abord à votre commission spéciale chargée d'élaborer le règlement définitif une question de compétence. Cette question de compétence elle-même était la conséquence de l'urgence qui s'attache à la nomination des membres du Sénat de la Communauté. En effet, il a été prévu que les institutions de la Communauté devaient être mises en place dans un délai qui expirait le 5 avril 1959. On a bien voulu considérer que l'expression « mise en place » signifiait « mise en place des textes réglementaires et législatifs concernant ces institutions ».

Il n'empêche qu'il y aurait un grave danger de notre part à ne pas permettre le plus tôt possible la constitution du Sénat de la Communauté dont le Gouvernement, le président de la Communauté et le Conseil exécutif de la Communauté, plus compétents en cela que le Gouvernement de la République, ont fait savoir qu'ils envisageaient une première session au mois de mai ou au mois de juin de cette année.

L'urgence apparaît de faire voter par cette Assemblée un texte sans attendre la mise en vigueur du règlement définitif qui, en tout état de cause, doit avoir lieu avant le 30 juin, mais qui ne sera pas en état d'être transmis au Conseil constitutionnel avant plusieurs semaines.

M. Félix Kir. Qu'est-ce qui est définitif ? (*Sourires.*)

M. le rapporteur. Le règlement est appelé « définitif », monsieur le doyen d'âge, parce que nous sommes dans les contingences humaines et que telle est l'épithète qui lui est appliquée par la Constitution et par le règlement. Ce règlement qu'on appelle « définitif » est néanmoins celui qui doit définir les conditions de nomination des membres du Sénat de la Communauté. Il ne conviendrait pas que des règles simplement provisoires, qui seraient dispensées de la sanction du Conseil constitutionnel, pussent intervenir dans une matière aussi importante.

C'est pourquoi votre commission du règlement définitif a estimé d'abord qu'elle était compétente et, d'autre part, qu'il convenait d'anticiper sur la discussion de l'article concernant cette matière qui, après votre vote, sera soumis à la sanction du Conseil constitutionnel également par anticipation, de façon que les désignations par l'Assemblée puissent intervenir aussitôt que faire se pourra.

Les dispositions spéciales que votre règlement doit comporter à cet effet n'auraient rien de particulier si, dans l'ordonnance dont j'ai parlé, un article 3 n'était intervenu pour imposer que les désignations faites par les Assemblées assurent, pour l'ensemble du Parlement — et cette formule, que je souligne au passage, est génératrice d'un certain nombre de difficultés — d'une manière équitable, la représentation des départements d'Algérie, des Oasis, de la Saoura, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, ainsi que des territoires d'outre-mer.

L'application de cette disposition pour l'ensemble du Parlement suppose, soit un accord préalable avec le Sénat, qu'il a été et qu'il est difficile d'obtenir en raison de l'absence de critères sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, soit une antériorité de désignation par l'une ou l'autre Assemblée.

Quel est, mesdames, messieurs, le problème ? Vous avez des départements et des territoires qui sont spécialement dénommés par l'article 3: les départements d'Algérie, les départements des Oasis et de la Saoura, qui géographiquement forment un bloc avec l'Algérie, et ensuite des départements et des territoires dispersés, qui sont au nombre de neuf, d'une part, les quatre départements que l'on appelait départements d'outre-mer: la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion; d'autre part, les cinq territoires qui ont gardé, au sein de la République, leur statut de territoires d'outre-mer, c'est-à-dire la Côte française des Somalis, les Comores, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Il convient de leur assurer, pour l'ensemble du Parlement, une représentation équitable.

Quel peut être le fondement de cette équité ? Est-ce un fondement qualificatif ? Il faudrait alors supposer qu'*a priori* l'on accorde à chacun de ces départements et territoires qui, ainsi que je l'ai déclaré, sont dispersés, une représentation distincte et différente qui nous conduirait à cette conclusion bizarre que Saint-Pierre-et-Miquelon serait assuré d'avoir un sénateur de la Communauté alors que les départements du Rhône, du Nord, de la Seine ou des Bouches-du-Rhône ne seraient nullement sûrs d'obtenir une représentation semblable.

On pourrait également grouper ces territoires par blocs et considérer qu'il y a, d'une part, les territoires des Antilles, de l'océan Indien, du Pacifique et, d'autre part, Saint-Pierre et Miquelon dont on ne saurait trop que faire. Mais ces territoires n'ont pas toujours des intérêts communs. Il leur arrive même d'avoir des intérêts divergents et il y aurait un certain arbitraire à choisir au sein de ces groupes de territoires les représentants de l'un ou de l'autre d'entre eux pour siéger au Sénat de la Communauté.

C'est pourquoi votre commission estime que le seul fondement est un fondement quantitatif. Que signifie le terme « représentation équitable » ? (*Mouvements divers.*)

Si la matière est austère et si elle ne passionne pas l'Assemblée, je m'en excuse mais je crois qu'elle mérite quelques instants d'attention. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Elle les mérite d'ailleurs quand on pense aux peuples de la Communauté qui ont le droit de voir la représentation de la métropole au sein de cette Assemblée décidée en pleine clarté d'esprit et en pleine connaissance de cause. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'effectif total des membres de votre Assemblée, une fois que nos collègues d'outre-mer qui représentent encore des Etats de la Communauté l'auront quittée, sera de 552.

Parmi ces 552 membres, les départements et les territoires visés par l'ordonnance en comptent 87. D'autre part, par décision en date du 9 février 1959, M. le président de la Communauté a fixé à 186 le nombre des représentants de la République au sein du Sénat de la Communauté. L'Assemblée nationale doit désigner la moitié de ces derniers, soit 93.

Le quotient, si l'on peut s'exprimer ainsi, des sénateurs de la Communauté par rapport aux membres de cette Assemblée, est à peu près voisin de 6, environ 5,98, c'est-à-dire que notre Assemblée doit désigner un sénateur de la Communauté pour six députés.

Les départements et les territoires dont j'ai parlé, qui comptent 87 députés, ont donc droit au quotient à 14 sièges et au reste à un siège supplémentaire, soit 15 sièges.

La métropole a droit au quotient à 77 sièges et au reste à un siège supplémentaire, soit 78 sièges. Nous arrivons ainsi au total de 93 sièges.

Parmi les 87 députés que j'ai visés, 16 représentent les territoires et les départements autres que les départements d'Algérie et du Sahara. Ils ont droit à deux sièges au quotient et à un siège au reste, les départements d'Algérie et du Sahara ayant droit à onze sièges au quotient et à un siège au reste.

Nous aboutissons ainsi à 78 sièges pour la métropole, 12 pour l'Algérie, les Oasis et la Saoura, 3 pour les autres départements et territoires. Il me paraît difficile, en se fondant sur un critère qualitatif, de revenir sur cette distribution purement quantitative.

Reste la question des rapports avec le Sénat. Dans quelques instants, M. le président de la commission indiquera dans quelles conditions nous avons essayé, en l'absence d'une commission du règlement du Sénat, de prendre avec l'autre Assemblée les attaches nécessaires. Cela n'était guère facile.

Deux systèmes, *a priori*, peuvent être envisagés. En premier lieu, avant la nomination, le bureau de l'Assemblée et le bureau du Sénat se mettent d'accord sur les territoires et les départements dont chaque chambre prend en charge la représentation; vous m'accorderez volontiers que c'est une procédure difficile et que nul ne sait ce qui se passera si l'accord ne se fait pas. D'autre part, certains territoires intéressés n'ont qu'un député et un sénateur. Comment la conférence entre les deux bureaux ne prendra-t-elle pas l'aspect d'une question de personne lorsqu'il s'agira de savoir qui, du Sénat ou de l'Assemblée nationale, doit prendre en charge la représentation de tel ou tel territoire ? C'est pourquoi votre commission n'a pas cru devoir retenir ce système.

Il en est un autre, qui est celui d'une priorité accordée à l'une des Assemblées dans ces désignations, l'autre n'ayant pour tâche que de les compléter.

En l'absence d'une entente préalable, il est délicat, pour l'Assemblée nationale, de réclamer cette priorité pour elle-même et nous concevons bien tout ce qu'une telle demande peut avoir de désobligeant. Le seul argument qui nous paraît valable, c'est que la loi organique impose la parité entre les deux Chambres et qu'en conséquence, pour faire ces désignations, l'Assemblée nationale, qui compte 552 membres, se trouve dans une certaine mesure défavorisée par rapport au Sénat qui en compte à peu près la moitié moins.

Il a paru à votre commission que la contrepartie de la prépondérance ainsi donnée au Sénat dans la désignation des sénateurs de la Communauté pouvait consister dans une priorité de choix par l'Assemblée nationale de ses représentants, le Sénat venant ensuite corriger ce qu'aurait pu avoir de peu équitable la représentation faite par l'Assemblée.

C'est pourquoi, dans un texte extrêmement réservé d'ailleurs et qui laisse au Sénat toute liberté d'adopter ou de ne pas adopter notre interprétation, nous avons simplement indiqué que les désignations faites par l'Assemblée nationale seraient notifiées au président du Sénat en vue de l'application de l'ordonnance précitée. Je pense que ce texte, qui laisse à l'autre Chambre liberté entière de s'organiser comme elle l'entendra, respectera sa dignité comme il satisfait à la nôtre.

Le mode de scrutin ne peut donc être qu'un mode de scrutin majoritaire car il serait impossible de combiner la représentation proportionnelle des groupes politiques avec une représentation qualitative aussi diversifiée. Mais la commission a tenu à ce que soit mentionné dans le texte le souhait que cette représentation se fasse, néanmoins, en s'efforçant d'assurer à chaque groupe de l'Assemblée une représentation équitable. Ce vœu est transmis à ceux qui auront pour charge de s'entendre sur le dépôt des candidatures. Il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire ni mathématique, mais il apparaît à tous qu'il est de la dignité de l'Assemblée que ce vœu soit respecté au moment où les désignations seront faites et où, en même temps que les circonscriptions qu'ils représentent, nous aurons également à examiner de près quelles sont les tendances politiques représentées par les membres du Sénat de la Communauté.

Telles sont, mesdames, messieurs, les différentes dispositions que nous vous proposons. Nous estimons qu'elles permettent de donner à la République et à l'Assemblée nationale une représentation dans le Sénat de la Communauté digne non seulement d'elles, mais des Etats membres de la Communauté avec lesquels nos représentants se retrouveront. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir adopter le texte qui vous est soumis. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Lauriol, président de la commission spéciale du règlement.

M. Marc Lauriol, *président de la commission spéciale du règlement.* Je tiens à informer l'Assemblée nationale qu'une démarche a été entreprise ce matin auprès de M. Monnerville, président du Sénat, afin qu'un entretien pût avoir lieu entre lui-même et le bureau de notre commission spéciale du règlement.

L'objet de cette démarche était essentiellement d'abord une visite de courtoisie; par ailleurs nous cherchions à prendre contact avec les organes compétents du Sénat en ce qui concerne la procédure préconisée par M. le rapporteur et qui donne une relative priorité à l'Assemblée nationale dans la désignation des sénateurs de la Communauté.

M. le président du Sénat nous a fait savoir qu'il était très sensible à notre démarche, mais il a exprimé ses vifs regrets de ne pouvoir nous accorder cet entretien dans le courant de la journée. En outre, il nous a déclaré qu'il n'était pas compétent pour discuter des questions de ce genre et que la commission sénatoriale du règlement n'étant pas encore constituée, la démarche manquait d'objet pour l'essentiel.

Je tenais à ce que l'Assemblée nationale fût informée de cette démarche.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi étant présentée, le passage à la discussion des articles est de droit.

[*Article 1er.*]

M. le président. « Article 1er. — L'article du règlement définitif de l'Assemblée nationale relatif à la nomination des membres du Sénat de la Communauté est rédigé comme suit:

« 1. L'Assemblée nationale élit en son sein 93 membres du Sénat de la Communauté, dont 78 pris parmi les députés des départements métropolitains, 12 parmi les députés des départements d'Algérie, des Oasis, de la Saoura et 3 parmi les députés des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, ainsi que des territoires d'outre-mer de la République.

« 2. L'élection a lieu au scrutin majoritaire, conformément aux dispositions de l'article (article 9, paragraphe I B, des règles provisoires de fonctionnement de l'Assemblée nationale), en s'efforçant d'assurer à chaque groupe de l'Assemblée une représentation équitable.

« 3. Il n'est procédé qu'à un seul vote par tour de scrutin. Sont nuls les suffrages exprimés dans les enveloppes contenant plus de 78 noms de députés des départements métropolitains ou plus de 12 noms de députés des départements d'Algérie, des Oasis et de la Saoura ou plus de 3 noms de députés des autres départements et territoires énumérés à l'alinéa premier du présent article.

« 4. Ne peuvent être proclamés élus, quel que soit le nombre de voix obtenues respectivement, plus de 78 députés des départements métropolitains ou plus de 12 députés des départements d'Algérie, des Oasis et de la Saoura ou plus de 3 députés des autres départements et territoires de la République, chacun de ces trois derniers devant représenter un département ou un territoire différent.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

« 5. Les noms des députés élus sénateurs de la Communauté sont communiqués par le président de l'Assemblée au président de la Communauté et au Premier ministre de la République.

« 6. Les noms de ceux des départements d'Algérie, des Oasis, de la Saoura, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion ainsi que des territoires d'outre-mer de la République représentés au Sénat de la Communauté à la suite du vote de l'Assemblée nationale et la répartition entre eux de cette représentation sont notifiés au président du Sénat en vue de l'application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1257 du 19 décembre 1958 portant loi organique relative à la représentation du Parlement de la République au Sénat de la Communauté.

« 7. En cas de vacance, le remplacement a lieu conformément aux dispositions de l'alinéa 2 du présent article en respectant la répartition fixée à l'alinéa premier. »

Je viens de recevoir de M. Seitlinger un amendement n° 1 qui tend, dans le paragraphe 1 de cet article, à substituer respectivement aux chiffres « 78 » et « 3 » les chiffres « 77 » et « 4 ».

Je précise, pour éclairer nos collègues, que l'objet de l'amendement est de ramener de 78 à 77 le nombre des représentants pris parmi les députés métropolitains et d'élever de 3 à 4 le nombre des représentants pris parmi les députés des départements et territoires d'outre-mer de la République.

La parole est à M. Seitlinger, pour soutenir son amendement.

M. Jean Seitlinger. Monsieur le président, vous avez déjà bien voulu préciser l'objet de mon amendement qui tend effectivement à augmenter la représentation au Sénat de la Communauté des départements et territoires d'outre-mer.

Nous avons pensé qu'en acceptant le chiffre inscrit dans le texte, de nombreux territoires et départements d'outre-mer ne seraient pas représentés. C'est pour leur assurer une représentation plus équitable que nous proposons de porter le chiffre de trois à quatre.

M. le président. L'amendement qui est actuellement en distribution porte également les signatures de MM. Terrenoire, Bergasse et Bosson.

La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je désirerais beaucoup, pour les raisons d'équité qui semblent avoir frappé les éminents signataires de l'amendement, accepter celui-ci; mais je suis obligé de formuler les plus expresses réserves.

Le rapport a été fondé sur une estimation quantitative. Celle-ci, très précise, a elle-même pour base l'effectif des divers groupes, j'entends de ceux énumérés à l'article 3 de l'ordonnance en cause.

Les territoires dont il est question, c'est-à-dire, je le répète, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion et les cinq territoires d'outre-mer, disposent de 16 députés au sein de l'Assemblée nationale. La métropole dispose de 465 députés. D'autre part, on compte 93 sénateurs de la Communauté pour 552 députés, soit à peu près un pour six.

Je demande à chacun de faire le calcul. Mais à partir du moment où l'on ne suit plus le calcul pourquoi demander quatre représentants plutôt que cinq, six ou sept ? (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

Il n'y a vraiment aucune raison, en ce domaine, de se laisser aller à un arbitraire qualitatif. En tout cas, je ne me sens pas le droit de prendre la responsabilité d'accepter un tel amendement.

En conséquence, je vous demanderai, monsieur le président, de prononcer le renvoi du texte à la commission.

M. le président. En vertu de l'article 33 des règles provisoires, le renvoi est prononcé.

Il paraît difficile, dans ces conditions, de statuer sur l'article 2.

M. le rapporteur. Monsieur le président, pour faire gagner du temps à l'Assemblée, le renvoi pourrait ne porter que sur l'article 1er, dont la modification éventuelle se répercuterait sur d'autres articles, mais sans que soit changé le mode de désignation.

M. le président. De toute façon, l'Assemblée ne pourrait pas statuer sur l'ensemble de la proposition de résolution. Il vaut donc mieux, pour le bon ordre de la discussion, que le renvoi à la commission porte sur l'ensemble.

La proposition de résolution est donc renvoyée à la commission.

— 5 —

REGLEMENT DEFINITIF DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Dispositions relatives à l'élection de membres de la Haute Cour de justice.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport n° 59 fait au nom de la commission spéciale du règlement sur le règlement définitif de l'Assemblée nationale (Dispositions relatives à l'élection de membres de la Haute Cour de justice).

La parole est à M. Michel Habib-Deloncle, rapporteur de la commission spéciale du règlement sur le règlement définitif de l'Assemblée nationale.

M. Michel Habib-Deloncle, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959, portant loi organique sur la Haute Cour de justice, dispose notamment en son article 2:

« Après chaque renouvellement, et dans le mois qui suit sa première réunion, l'Assemblée nationale élit douze juges titulaires et six juges suppléants.

« Le scrutin est secret. L'élection est acquise à la majorité absolue des membres composant chaque Assemblée. »

Il convient de marquer que le délai fixé par cette ordonnance est déjà depuis longtemps dépassé. L'Assemblée nationale doit donc se mettre au plus tôt en accord avec la loi. C'est pour les mêmes raisons de compétences et d'attributions qui ont été exposées tout à l'heure, que nous vous demandons d'anticiper la discussion des dispositions du règlement relatifs à l'élection de membres de la Haute Cour de justice. Ainsi le Conseil constitutionnel pourra en être saisi au plus tôt.

La procédure de vote est à peu de chose près celle que régissent les règles provisoires pour les nominations personnelles. Mais même si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir et même s'il n'y a aucune opposition, il n'apparaît pas que l'exigence de l'ordonnance soit satisfaite sans un vote formel au scrutin secret puisque, je le répète, la majorité absolue des membres composant l'Assemblée est requise.

C'est pourquoi il convient de prévoir un scrutin réel à la tribune. Il faut également envisager que les votes se poursuivent quel que soit le nombre de tours jusqu'à ce que la majorité absolue soit atteinte.

En ce qui concerne le délai, nous proposons que l'élection ait lieu dans le mois qui suivra l'approbation par le Conseil constitutionnel des dispositions que vous aurez votées.

C'est pour ces raisons que la commission vous demande d'adopter les articles qui vous sont soumis.

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?...

Aucune motion de renvoi n'étant présentée, le passage à la discussion des articles est de droit.

[*Article 1er.*]

M. le président. « Art. 1er. — L'article du règlement définitif relatif à l'élection des membres de la Haute Cour de justice par l'Assemblée nationale est rédigé comme suit:

« Au début de la législature, dans le mois qui suit sa première réunion, l'Assemblée nationale élit 12 juges titulaires et 6 juges suppléants de la Haute Cour de justice.

« Il est procédé d'abord à l'élection des titulaires puis à celle des suppléants, au scrutin secret, plurinominal.

« Les dispositions de l'article (article 9, paragraphe I, B, des règles provisoires de fonctionnement de l'Assemblée nationale) concernant le dépôt des candidatures, la distribution des bulletins et la validité des votes sont applicables à cette élection.

« Sont élus, à chaque tour de scrutin, dans l'ordre des suffrages, les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale. Pour chaque catégorie, il est procédé à autant de tours de scrutin qu'il est nécessaire jusqu'à ce que tous les sièges soient pourvus. En cas d'égalité des voix pour les derniers sièges à pourvoir, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre d'âge, en commençant par le plus âgé, jusqu'à ce que tous les sièges soient pourvus. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er.

(*L'article 1er, mis aux voix, est adopté.*)

[*Article 2.*]

M. le président. L'élection des membres de la première Haute Cour de justice aura lieu dans le mois qui suivra l'approbation par le Conseil constitutionnel des dispositions du texte de l'article précédent. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2.

(*L'article 2, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Avant de mettre aux voix l'ensemble, je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition de résolution:

« Proposition de résolution portant règlement de l'Assemblée nationale (dispositions relatives à l'élection de membres de la Haute Cour de justice). »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le titre demeure ainsi rédigé.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution.

(*L'ensemble de la proposition de résolution, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Conformément à l'article 61 de la Constitution et à l'article 17 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, la résolution sera soumise au Conseil constitutionnel.

— 6 —

SUSPENSION DE LA SEANCE

M. le président. A notre ordre du jour est inscrit maintenant le débat sur la déclaration du Gouvernement sur les problèmes actuels de politique étrangère.

Nous avions informé M. le Premier ministre que l'Assemblée aborderait ce débat à seize heures. Notre travail ayant été écourté à la suite du renvoi inattendu d'une affaire à la commission, l'Assemblée voudra sans doute suspendre sa séance pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures quarante minutes, est reprise à seize heures cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 7 —

POLITIQUE ETRANGERE

Débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle le débat sur la déclaration du Gouvernement sur les problèmes actuels de politique étrangère.

En application de l'article 28 *bis* des règles provisoires de fonctionnement, j'ai fixé comme suit l'ordre des orateurs devant intervenir dans le débat, en attribuant à chacun d'eux le temps qu'il m'avait demandé:

MM. Arthur Conte, 30 minutes;
Billoux, 30 minutes;
Raymond Mondon, 25 minutes;
Maurice Schumann, 45 minutes;
Raphaël Leygues, 15 minutes;
Lagaillarde, 10 minutes;
de La Malène, 15 minutes;
Chelha, 5 minutes;
Chibi Abdelbaki, 15 minutes;
Maurice Faure, 30 minutes;
Deviq, 20 minutes;
Guy Mollet, 30 minutes;
Paul Reynaud, 10 minutes;
Robert Schuman, 10 minutes;
Boscher, 15 minutes.

La parole est à M. Arthur Conte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Arthur Conte. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, ainsi donc Berlin se retrouve au centre des préoccupations du monde.

De nouveau les grandes angoisses recommencent et il était urgent, important, qu'un grand débat consacré à l'ensemble de la politique internationale s'instaurât dans cette enceinte.

A cet instant, interprète du groupe parlementaire socialiste, je me dois, monsieur le Premier ministre, avant d'aborder le sujet même du débat, de faire trois remarques préliminaires sur les conditions et l'heure dans lesquelles ce débat s'engage: la première remarque sera pour vous marquer une satisfaction; les deux autres pour vous exprimer deux regrets qui ressembleront à des reproches.

Le Gouvernement a accepté que la première journée de notre session fût consacrée à un débat de politique internationale.

M. le ministre des affaires étrangères l'a fort bien dit dans son discours d'hier et, sur ce point, nous n'avons pas à dissimuler notre satisfaction.

Mais il y a deux reproches qu'en toute loyauté et en toute courtoisie nous devons vous adresser. Le premier tient à l'heure où sont venues les explications du Gouvernement sur l'affaire de Berlin, sur l'affaire allemande et sur l'ensemble de la politique internationale.

Ces explications viennent un peu tard; nous avons même le regret que le Président de la République, dont nous avons entièrement approuvé les termes de sa conférence de presse consacrés à la politique internationale, ait lui-même quelque peu tardé à faire connaître la position de la France.

Nous n'avons rien à vous cacher, monsieur le Premier ministre: il est des milieux qui manquent d'indulgence à votre égard, où l'on pense que vous avez quelque préférence, en matière de diplomatie, pour le silence divin des grands rois de jadis, alors que la diplomatie actuelle ne peut pas se passer de l'appui de l'opinion et en tout cas de son contact.

Nous regrettons que vous n'ayez pas donné des explications plus tôt sur la crise ouverte par la note soviétique du 27 novembre.

Mon second reproche est beaucoup plus grave. Il tient à la vie même de notre Assemblée nationale. Il concerne l'académisme de ce débat.

Eh quoi! A la veille de conférences internationales d'une si grande importance, vous n'acceptez pas qu'un vote puisse sanctionner un tel débat, cela même à votre détriment, car si l'Assemblée nationale avait pu voter massivement une résolution, c'est avec une autorité accrue que vous vous seriez engagé au nom de la France dans les grandes conférences internationales!

Ce qui est plus grave, c'est que le principe de la souveraineté et de la vie de l'Assemblée est en cause; car une Assemblée qui délibère sans voter n'a pas vraiment de pouvoirs parlementaires.

Je viens d'assister à la session d'une autre assemblée, celle du Conseil de l'Europe, qui est purement consultative. Et pourtant, nous y avons discuté et voté une résolution.

Aujourd'hui, nous avons l'impression que nous ne sommes même pas une assemblée consultative; nous formons une sorte d'académie au sein de laquelle nous échangeons des pensées et des sentiments. Monsieur le Premier ministre, nous vous exprimons là, de toute notre sincérité, une très profonde inquiétude.

Je suis de ceux qui ont, dans mon parti, demandé avec le plus de ferveur la revision d'une Constitution qui nous imposait un gouvernement d'assemblée. Mais je n'ai jamais pensé que l'Assemblée nationale dût perdre toute autorité, qu'elle fût en quelque sorte paralysée et privée d'un droit de vote capital dans un débat important. Au nom du groupe parlementaire socialiste je tiens à manifester notre mécontentement. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Mais j'en viens au fond même de la discussion.

Trois principes généraux nous commandent en cet instant. Nous pouvons, monsieur le Premier ministre, vous attaquer avec dureté et vigueur sur le plan de la politique intérieure, vous manifester notre hostilité — et il est probable que nous n'y manquerons pas dans les prochains jours ou dans les prochains mois — à votre politique économique et financière, à votre conception même de la vie de cette Assemblée. Mais je tiens à déclarer de la manière la plus ferme et la plus catégorique qu'en matière de politique internationale, nous saurons nous élever au-dessus de nous-mêmes et faire abstraction de tout esprit partisan.

Nous voulons considérer que, dans les grandes confrontations internationales à venir, vous êtes la France elle-même et nous aurons le souci, impartialement, objectivement, de servir à travers vous-même, sur le plan international, une patrie qui nous est également chère. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et à droite.*)

Notre second souci est d'éviter de considérer l'affaire de Berlin en soi, isolée de tout contexte.

La diplomatie soviétique dirige tous feux sur Berlin; or nous estimons que l'affaire de Berlin ne peut pas être séparée de l'affaire allemande, que le règlement du litige de Berlin ne

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

pourra pas intervenir s'il est séparé du règlement de l'affaire allemande en général et de la délimitation précise des frontières définitives de l'Allemagne.

Nous commettrions une erreur très grave si nous considérions l'affaire de Berlin en soi et si nous ne la rattachions pas au contexte allemand.

Nous, socialistes, nous affirmons de la manière la plus solennelle, et presque la plus passionnée, que nous sommes ardemment partisans d'une réunification de l'Allemagne et que la division de l'Allemagne comporte de redoutables dangers que nous devons dénoncer et prévoir.

La jeunesse française et la jeunesse allemande, par trois fois en moins d'un siècle, se sont trouvées opposées, les armes à la main, dans des guerres que nous appelons aujourd'hui des guerres civiles. Nous entendons travailler de tout notre cœur à la réconciliation de cette jeunesse française et de cette jeunesse allemande, de l'espérance française et de l'espérance allemande et nous voudrions que les Allemands sachent combien nous comprenons leur souci de travailler à la réunification de leur patrie. Nous agirions comme eux à leur place, et nous l'avons d'ailleurs fait lorsque notre patrie était, hélas, divisée.

Mais nous devons aussi, avec un égal sentiment de notre devoir le plus beau, prévenir l'Allemagne contre les dangers qui peuvent la menacer et lui dire que si elle doit être réunifiée, elle ne doit pas être solitaire, menacée dès lors des démons qui l'ont perdue à deux reprises et que, pour nous, la réunification de l'Allemagne est inséparable de la construction européenne. Nous avons rêvé, au-delà de la réconciliation des populations allemandes et françaises, de faire participer ces populations à une responsabilité commune européenne. C'est là un rêve qui nous tient beaucoup à cœur. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et à droite.*)

Je crois comprendre la signification d'une formule à la fois mystérieuse et brillante employée récemment par le Président de la République et qui n'aurait pas déplû à M. le président Georges Bidault. « La terre est ronde », a-t-il dit.

Je suppose que le Président de la République a voulu souligner ainsi que tous les problèmes se tiennent. Pour nous aussi tous les problèmes se tiennent. Il n'y a pas seulement une affaire allemande. Elle est liée aux affaires mondiales. C'est sur toutes que la confrontation générale doit intervenir.

Notre troisième souci, au moment où s'engagent les grandes confrontations, s'exprime en quelques mots. Il faut de la fermeté, beaucoup de fermeté, monsieur le Premier ministre, mais pas de provocation.

Et il faut le dire clairement et honnêtement pour que nos partenaires de l'étranger le sachent.

Nous sommes hantés par le complexe de Munich. Il est vrai que l'image qui surgit le plus souvent à nos yeux aujourd'hui, à la lecture des journaux, est celle d'un brave homme, sans doute noble et débonnaire, qui croyait, à force de sacrifices, sauver la paix du monde et qui, muni d'un chapeau melon et d'un parapluie paisible, passait devant les gardes de Hitler présentant les armes.

Nous sommes obsédés par ce souvenir et c'est pourquoi nous voudrions qu'il n'y ait pas de réserve sur notre détermination de garantir aux deux millions d'hommes libres de Berlin-Ouest la sécurité, la liberté et le libre accès à la zone occidentale.

Mais pas de provocation !

Il ne nous appartient pas, à cette tribune, d'analyser les motifs qui animent actuellement M. Khrouchtchev, ses rapports exacts avec les pays sur lesquels chacun sait qu'il a établi son protectorat, ses rapports avec la Chine de Pékin. Il ne nous appartient pas davantage d'essayer de connaître ses propres inquiétudes.

Notre devoir, aujourd'hui, c'est de dire ce à quoi nous tenons, ce sur quoi nous ne transigerons pas. Et si nous acceptons la rencontre au sommet, si même nous la préconisons, nous voulons cependant que, sans équivoque, on sache exactement quelles sont les positions de la France et même les positions de l'Europe sur des points qui nous paraissent essentiels.

Ces points sont au nombre de cinq.

Premier point : à Berlin-Ouest vivent deux millions d'hommes libres que nous ne saurions à aucun prix sacrifier ; nous devons maintenir notre entière solidarité avec le maire courageux qui administre cette ville, M. Willy Brandt (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs*) et nous devons affirmer cette solidarité à tout instant.

Second point : nous devons affirmer notre fidélité aux garanties qui ont été données à la République fédérale allemande par les quatre puissances à la conférence de Genève de 1955.

Troisième point : nous devons maintenir à tout prix les conquêtes réalisées dans le domaine de la construction européenne à six. Dans les négociations qui pourront réunir au sommet les chefs des quatre grandes puissances, à aucun moment nous ne devons envisager d'abandonner ces conquêtes et nous devrons même refuser tout ce qui pourrait mettre en cause l'existence des premières institutions européennes à six. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Quatrième point : à toute concession de la part de l'Ouest, dans une confrontation doit répondre une équivalente concession soviétique. Et nous avons été heureux, lors du débat devant l'assemblée de Strasbourg, que les quinze pays qui s'y trouvaient représentés fussent, sur ce point, unanimes.

Le cinquième point tient à notre sécurité même. Pour nous, la liberté du monde, la sécurité de la France tiennent essentiellement au maintien du Pacte atlantique, à la présence de soldats français, de soldats britanniques, de soldats américains sur le sol allemand. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Jamais nous ne devons prêter à confusion sur ce point. Il faut que, dès maintenant, M. Khrouchtchev sache bien que, sur le maintien du Pacte atlantique, il n'y a pas, de notre part, d'équivoque. Et nous vous demanderons, en nous faisant très pressants, monsieur le Premier ministre, d'éviter aujourd'hui tout sujet qui pourrait sembler manifester quelque division dans le groupe des puissances occidentales, notamment parmi les trois grandes démocraties occidentales.

Nous pensons que toute division entre elles serait aujourd'hui mortelle et que notre premier devoir est de consacrer et d'affirmer le plus souvent et le plus fermement possible la solidarité des trois grandes nations occidentales.

Voilà les points essentiels sur lesquels nous voulions appeler votre attention.

Dans la conclusion de la très belle et très noble déclaration qu'il a faite hier, M. le ministre des affaires étrangères a rejoint l'un de nos plus chers soucis : ne pas limiter une confrontation des Grands au règlement de litiges provisoires, au règlement de disputes ; s'élever au-dessus de cela et essayer d'engager le monde entier dans une politique d'enthousiasme au service de l'homme.

Pour nous, lors de la conférence des ministres des affaires étrangères en Suisse, comme lors de l'éventuelle conférence au sommet, il appartiendra à la France de demander que soient préconisés, d'une part l'équipement des nations sous-développées, d'autre part le désarmement général, simultané et contrôlé.

M. Daniel Dreyfous-Ducas. Très bien !

M. Arthur Conte. Monsieur le Premier ministre, si nous servons la France, ce n'est pas que nous y sommes attachés par un nationalisme farouche et intransigeant. Nous servons et nous aimons la France parce qu'elle a toujours servi l'humanisme et l'humanité, et nous ne l'aimerons que pour autant qu'elle se gardera ou qu'elle voudra se garder toujours plus humaine, toujours plus généreuse et toujours plus juste.

Nous nous félicitons que le gouvernement de notre ami M. Guy Mollet ait déjà beaucoup pensé à l'équipement des nations sous-développées, qu'il ait entrepris à cet égard une œuvre très utile. Il faut la poursuivre et même l'accélérer, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan médical et sur le plan culturel.

N'est-ce pas une honte pour notre siècle que des foules entières soient accablées par la famine dans le pays de M. Nehru ? Mais c'est une honte égale qu'on n'ait pas pu découvrir de remède — peut-être parce que les grandes nations ne sont pas suffisamment associées — contre ce fléau de nos familles qu'est le cancer. Et c'est une honte beaucoup plus grande que des milliers d'enfants, dans de multiples pays, ne fréquentent pas l'école.

Par conséquent, il est à souhaiter que les Grands se mettent d'accord sur un plan que présenterait la France pour porter aide économique, sanitaire et culturelle aux pays sous-développés, et je suis sûr que, sur ce point, vous pourriez facilement soulever des enthousiasmes fervents.

Le second point important est le soutien d'un désarmement général, simultané et contrôlé. Je pense que M. Guy Mollet, avec beaucoup plus d'autorité que moi-même, dira au cours du débat ce qu'il en pense. Pour moi, je ne traiterai pas, avec l'ironie qu'a manifestée à Rome un ancien Président de la République, de « plans de géomètres » les suggestions d'hommes de bonne volonté qui cherchent avec une louable sincérité des plans de désarmement.

Je crois que, s'agissant du désarmement, tout ce qui est fait, tout ce qui est tenté est respectable. Mais, fidèle à la pensée de mes maîtres, je pense qu'il ne peut y avoir de désarmement que général, simultané et, surtout, contrôlé, hors de quoi il nous est difficile de croire à d'autres plans ou à d'autres géométries.

Pour terminer, je tiens à souligner dans quel état se trouve aujourd'hui l'opinion mondiale

Qu'y a-t-il de profondément grave ? Je ne crois pas que ce soit tellement la méfiance entre les patries ou les empires. Certes, il y a des murs entre nous ; mais, le plus grave, aujourd'hui, c'est le découragement, c'est le scepticisme.

Au cœur des peuples, il y a un amour passionné de la paix, une espérance fantastique de la paix. Et, à cet égard, le laboureur français des bords de la Loire n'est pas différent du laboureur russe des bords de la Volga. Mais, ce qui est grave, c'est que l'un et l'autre ne croient plus à un plan possible de désarmement et hésitent à croire à la paix.

Il faut faire passer dans les conférences internationales une grande chaleur humaine. Il vous faut, monsieur le Premier ministre — et nous en avons intensément conscience — sauver l'espoir ; et c'est la France qui doit contribuer à sauver et à donner l'espoir.

« L'humanité est maudite, s'écriait naguère Jean Jaurès, si, pour faire preuve de courage, elle doit se condamner à tuer éternellement. »

Nous restons convaincus de cette vérité éclatante et nous croyons qu'au service de la paix le Gouvernement, la France feront tout leur devoir.

Avec autant de passion, nous estimons, cependant, que le combat pour la paix ne peut se dissocier du combat pour la liberté. (*Vifs applaudissements.*) Des millions d'hommes savent que, lorsque la liberté est perdue, la véritable paix n'est pas possible (*Vifs applaudissements.*) et que les nations occidentales seront sur ce point intransigeantes.

Il y a des moments où la grandeur c'est l'intransigeance. Il en est ainsi en ce moment. (*Vifs applaudissements.*)

Je tiens à vous répéter que, dans les grandes tâches et les lourdes responsabilités qui vont être les vôtres en matière de politique internationale, les socialistes français s'honoreront, sur le même chemin que vous-même, de vous aider à défendre, à protéger, à garantir la paix du monde et, avec la liberté, la dignité de l'homme. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Billoux. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. François Billoux. Mesdames, messieurs, en écoutant hier M. le ministre des affaires étrangères, une question nous venait à l'esprit, à mes amis et à moi-même, savoir : à quelle partie de son exposé pouvait bien se rapporter la déclaration d'entrée : « Nous menons une politique nationale ».

Nulle part ne sont apparus, ensuite, les véritables intérêts de la France. Nulle part ne s'est affirmée une politique audacieuse, réaliste, fondée sur des initiatives françaises ; mais des répétitions de « non », « non »...

A gauche, au centre et à droite. Niet ! niet !

M. François Billoux. ... se faisant, en définitive, l'écho des « nein » du chancelier Adenauer.

A gauche, au centre et à droite. Niet ! niet !

M. François Billoux. M. le ministre des affaires étrangères avait lui-même tellement le sentiment de l'attitude négative de son gouvernement et des contradictions dans lesquelles il s'enferre qu'il a essayé de s'en défendre en conclusion.

Ce n'est pas en utilisant une fois de plus l'expression de « satellites » que vous changerez la triste réalité de votre politique, une politique à la remorque de la politique américaine et, maintenant, des revanchards de Bonn. (*Vives protestations sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Quelle est, en effet, la caractéristique fondamentale de la politique extérieure française, sinon de ne pas être une politique indépendante ? Les résultats sont là : la France est isolée d'une grande partie des peuples du monde. (*Interruptions sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Sur divers bancs à gauche, au centre et à droite. Et du Tibet ?

M. François Billoux. Il ne s'agit pas de l'Union soviétique, de la Chine et de l'ensemble socialiste, mais de la plupart des pays qui ont conquis leur indépendance nationale ou luttent pour l'acquérir. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

Voix nombreuses à gauche, au centre et à droite. Le Tibet !

M. François Billoux. Vous pourriez peut-être parler des camps d'Algérie où se trouvent actuellement un million d'hommes ! (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

En tout cas, c'est un fait, vous êtes isolés de la plupart des pays arabes, des pays libérés du joug colonial français.

C'est une politique qui affaiblit la France, son autorité et son prestige dans le monde. C'est la politique, menée depuis de nombreuses années déjà, que vous poursuivez en l'aggravant.

Plusieurs voix. Il lit !

M. François Billoux. Et tout cela derrière des phrases grandiloquentes sur la grandeur française, mais qui ne peuvent cacher les réalités.

Pourquoi une telle politique ? Parce que vous ne voulez pas tenir compte des changements survenus depuis la deuxième guerre mondiale. Au lieu de vous tourner vers les forces qui se développent et grandissent, vous vous tournez vers les forces du passé.

Au lieu de comprendre que l'ère du colonialisme est dépassée, la politique française s'est attachée au maintien du colonialisme (*Interruptions à gauche, au centre et à droite*)...

Sur divers bancs. Au Tibet !

M. François Billoux. ... au maintien de l'oppression par les grandes nations impérialistes. De ce fait, la France conduit des guerres coloniales depuis 1946, sans arrêt, guerres qui ne peuvent se solder que par des échecs. (*Vives protestations de gauche à droite.*)

Au centre et à droite. Allez à Moscou.

(*De nombreux députés quittent la salle des séances.*)

M. François Billoux. Après la Syrie et le Liban, c'est la rupture avec...

Plusieurs membres. Il lit !

Il n'a pas le droit de lire.

M. François Billoux. ... l'Afrique noire et la Guinée, c'est aussi la guerre d'Algérie (*Protestations sur de nombreux bancs. — Bruit.*)

M. le président. Je fais observer à M. Billoux que je ne peux demander à l'Assemblée d'écouter en silence que dans la mesure où il veut bien, lui-même, respecter le règlement, lequel interdit aux orateurs de lire leurs discours. (*Très bien! Très bien? sur de nombreux bancs.*)

M. François Billoux. La France s'est trouvée dans toutes les aventures coloniales avec les hommes du passé...

M. René Lacombe. S'il y avait deux cent cinquante communistes dans cette salle et si nous étions dix, nous n'aurions pas le droit de parler : nous serions « en tôle ». Or, nous laissons parler M. Billoux comme nous avons laissé, hier, parler M. Ballanger avec beaucoup de courtoisie.

M. Guy Mollet. Montrez-leur la différence.

M. le président. L'honneur du régime démocratique réside dans la liberté de la tribune. Laissez parler M. Billoux.

M. François Billoux. S'il n'y avait pas cinq millions de Français derrière nous, on ne nous laisserait pas parler. (*Exclamations.*)

Vous oubliez une chose, en effet, messieurs, c'est que nous représentons plus d'électeurs que chacun de vos groupes, y compris le groupe de l'U. N. R. (*Vives protestations à gauche et au centre.*)

M. René Lacombe. Encore une fois, nous serions « en tôle » si les communistes étaient ici en nombre.

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue, veuillez ne pas interrompre.

La parole est à M. Billoux pour poursuivre son exposé.

M. François Billoux. La France s'est trouvée mêlée à toutes les aventures coloniales, avec Tchang Kaï-Chek, avec Syngman Rhee en Corée, puis en Egypte, en Irak.

M. Pierre Baudis. Et au Tibet ?

M. François Billoux. La caractéristique de cette politique française, c'est la rupture de la politique d'entente avec tous les anciens alliés, sans discrimination.

Mais revenons maintenant au fait essentiel, à l'Allemagne.

On peut bien dire que, depuis dix ans, avec l'O. T. A. N., nous assistons à l'aboutissement d'une politique qui était déjà contenue dans l'orientation que l'on avait donnée à la guerre, au temps où le général de Gaulle était seul responsable.

C'est ce qui explique la politique allemande des gouvernants français, qui nous a menés à l'axe Bonn-Paris.

M. Pierre Baudis. Et le pacte germano-soviétique de 1939 ?

M. François Billoux. Le règlement du problème allemand doit être, effectivement, une des bases de la politique française. Mais, suivant le chemin que l'on choisit, la sécurité de la France et la paix sont garanties ou menacées.

Les accords de Potsdam de 1945 donnaient à la France toutes garanties et la possibilité d'une Allemagne réunifiée, dénazifiée et démilitarisée.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Rappelons que le Gouvernement français n'a jamais accepté les accords de Potsdam.

Une voix. Enlevez-lui son papier. Il lit!

M. François Billoux. En refusant ces accords, nous avons maintenu une Allemagne divisée en deux Etats avec, d'un côté, une Allemagne remilitarisée et, de l'autre, une Allemagne où les forces de production sont entre les mains du peuple et de la classe ouvrière. (*Vives interruptions à gauche, au centre et sur de nombreux bancs.*)

Au centre. Et les camps de concentration ?

M. François Billoux. Et quel chemin tortueux a été suivi pour en arriver là!

M. Roger Souchal. C'est pourquoi le patron du camp de concentration de Schirmeck est dans le gouvernement que vous défendez.

M. François Billoux. Il est évident que nous irons à l'unité allemande.

Il n'est pas sans intérêt pour la France de savoir comment cette unité se fera. Par malheur pour l'unité et pour l'Allemagne, cette unité s'est toujours faite sous la direction des militaristes. Pour la première fois, une chance s'offrait, au lendemain de la guerre: la possibilité d'une unité allemande sous la direction de la classe ouvrière.

A droite. Russe!

M. François Billoux. Voilà ce que nous avions souligné, voilà ce qu'avait souligné, en particulier, dans sa déclaration, le secrétaire général de notre parti.

Le général de Gaulle offrait alors un espoir aux capitalistes allemands.

Puis ce fut la période durant laquelle on parla du démantèlement de l'Allemagne et celle où il n'était question que des réparations troquées contre la Sarre.

Et nous entendons encore les vociférations qui accueillaient nos interventions sur la Sarre: « La Sarre! La Sarre! », disait, par exemple, M. Vendroux.

Il était normal que la Sarre, terre allemande, redevienne allemande.

Mais il est évident que, dès que l'on menait une telle politique, on sacrifiait les intérêts de la France.

A droite. Et la Hongrie ?

M. François Billoux. Et l'on parle de réconciliation franco-allemande.

Bien sûr, il y va de l'intérêt des deux peuples, des deux pays, mais il ne peut y avoir de véritable réconciliation sur la base de la renaissance du militarisme allemand

Or, à quoi a-t-on abouti ? A la renaissance des forces qui ont forgé la machine de guerre allemande. L'Allemagne de Bonn fait partie du système atlantique.

Nous entendons encore ici les déclarations sur le thème: « Jamais l'Allemagne n'entrera dans le pacte atlantique! ».

Maintenant, elle y est. Et voilà qu'on y appelle Franco, probablement pour caractériser le monde libre que vous prétendez défendre. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Ainsi, ceux qui portent une lourde responsabilité dans le déclenchement des deux guerres mondiales disposent à nouveau d'une armée et ce sont ceux-là nos alliés. C'est sur eux que nous nous alignons!

Quelle devrait être la politique française ? Elle consisterait à prendre exactement le contre-pied de celle qui nous a conduits à ces impasses que M. le ministre des affaires étrangères lui-même est obligé de reconnaître.

On a eu très souvent recours aux experts. Peut-être aurait-on pu leur demander de dresser le bilan — négatif pour la France — de toute cette politique, d'établir combien elle coûte en prestige, et aussi en argent, en dévaluations et en charges pour le peuple.

Dans le monde, il s'agissait de se faire des amis de tous ceux qui, autrefois, étaient sous la domination coloniale française. Au contraire, nous les avons rejetés.

Mais revenons à l'Allemagne et à l'Europe.

Un gouvernement français soucieux de la grandeur française non seulement serait favorable à une conférence au sommet, mais prendrait des initiatives pour qu'elle se traduise par un maximum de résultats.

Une telle conférence porterait un coup à la guerre froide. Il est vrai que, en même temps, elle porterait aussi un coup à la politique réactionnaire menée en France et à la poursuite de la guerre en Algérie.

C'est contraint et forcé que le Gouvernement, parce qu'un trop grand nombre d'autres pays sont obligés de tenir compte des faits, va aller à Genève, mais il va y aller avec l'idée qu'il court au devant d'un échec. Le Gouvernement, en effet, accumule les arguments pour préparer l'opinion à un échec ou, en tout cas, à des résultats limités.

Que valent ces arguments ?

Considérons le problème de Berlin. Il s'agit là du point le plus explosif.

Vous voulez maintenir le *statu quo* mais chaque personne sensée sait bien que la situation actuelle ne peut durer longtemps.

Berlin devait travailler à la réunion pacifique d'une Allemagne démilitarisée et dénazifiée..

En avril 1949, vous avez bâti de toutes pièces la République fédérale allemande, en violation des accords de Potsdam. Il était alors normal que soit constitué un Etat allemand à l'Est.

La voilà la politique responsable de la division allemande. Ce sont les gouvernants français qui ont pris la responsabilité de la division de l'Allemagne en Etats et, cela étant, il est bien vrai que Berlin ne peut rester longtemps comme il est. Normalement, Berlin devrait être rattaché à l'Allemagne de l'Est.

Un compromis vous est offert et non un ultimatum: faire de Berlin-Ouest une ville libre dotée d'un statut reconnu par toutes les puissances et garanti par l'O. N. U.

Pourquoi ces réserves sur l'O. N. U. ?

Nous connaissons depuis très longtemps les réserves gaullistes sur l'Organisation des Nations Unies. Peut-être sont-elles plus marquées maintenant parce que l'Organisation des Nations Unies ne s'aligne plus toujours sur les positions impérialistes.

Il y a plus grave pour Berlin. Vous voulez y rester même seuls, même en appelant les Français à se battre pour donner Berlin aux militaristes allemands. (*Murmures.*) Vous soutenez ainsi le Gouvernement de Bonn dans ses revendications revanchardes et vous placez notre pays dans la position la plus dangereuse pour sa sécurité et pour la paix.

Chacun sait que les postes clés ont été confiés à d'anciens nazis, souvent criminels de guerre...

M. Roger Souchal. Oui, en Allemagne de l'Est.

M. Raymond Cernez. Vous les avez tous embauchés.

M. François Billoux. Ecoutez donc leurs discours. Voilà ce que dit le ministre allemand de la guerre...

Au centre. Lequel ?

M. François Billoux. ... François-Joseph Strauss:

« Les soldats allemands de l'avenir devront continuer les traditions des soldats de la deuxième guerre mondiale. »

M. Roger Souchal. Vous avez lu cela dans *Le Canard enchaîné!*

M. François Billoux. Pourquoi n'informez-vous pas le peuple français des déclarations des ministres de Bonn ?

Cette armée allemande sera dotée d'armes atomiques d'ici 1961. Elle s'est déjà exercée à leur maniement au cours de manœuvres avec les troupes américaines.

Il y a mieux: dans le plus grand secret, les laboratoires de technique expérimentale de Saint-Louis en Alsace...

M. Edouard Borocco. Vous êtes bien informé!

M. François Billoux. ... sont transformés en institut balistique franco-allemand, avec participation aux frais sur une base paritaire, et travaillent à l'élaboration de vastes projets communs d'armement.

En janvier 1958, des journaux allemands donnaient toute une série d'indications sur des usines qui préparent et fabriquent déjà des fusées à la frontière de l'Allemagne.

Vous n'en avez pas dit un mot, monsieur le ministre des affaires étrangères.

Vous auriez pu éclairer l'Assemblée sur les contradictions contenues dans la conférence de presse du général de Gaulle qui, d'une part, affirme son accord total avec Adenauer et, d'autre part, laisse entendre que les frontières allemandes actuelles sont définitives alors que telle n'est pas l'opinion des hommes de Bonn.

N'est-ce pas un gouvernement de Bonn qui a déclaré que le territoire allemand ne comprenait pas seulement les régions situées en deçà de la ligne Oder-Neisse mais aussi la Bohême et tous les territoires qui autrefois furent colonisés par les Allemands

Et la France n'est pas oubliée dans les prières des hommes de Bonn.

Y a-t-il jamais eu un démenti à cette déclaration du ministre de Bonn Jakob Kaiser: « Une Europe véritable ne pourra être formée que lorsque le bloc allemand sera reconstitué ».

Je rappelle que le bloc comprend l'Allemagne, l'Autriche, une partie de la Suisse, la Sarre et, bien entendu, l'Alsace-Lorraine.

« Quand je pense à la cathédrale de Strasbourg, mon cœur se serre. » (*Vives interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

M. Roger Souchal. Vous faites erreur, c'est Thorez qui a dit cela en 1936.

Vous vous trompez de guignol.

M. François Billoux. C'est bien le ministre de Bonn Jakob Kaiser qui a dit cela et je comprends que vous ne ressentiez nul plaisir à entendre les déclarations de vos amis revanchards d'Allemagne.

M. Roger Souchal. Non, c'est bien Thorez qui a dit cela et il va faire une jaunisse parce qu'il sait bien que c'est la vérité.

M. François Billoux. Vous pouvez crier, mais il vous faut bien accepter les déclarations de vos amis de l'Allemagne de Bonn.

N'est-ce pas le cœur des Français qui devrait se serrer lorsque, après de belles déclarations, le Gouvernement français nous déclare que ces hommes sont nos amis et que la politique qu'il pratique est une politique nationale ?

C'est un fait que la réunification de l'Allemagne est beaucoup plus difficile qu'au lendemain de la guerre. Il ne sera pas simple de trouver un accord pour unifier une Allemagne de l'Ouest, militarisée, avec une Allemagne de l'Est où les moyens de production essentiels sont entre les mains de la classe ouvrière.

C'est, évidemment, la voix du peuple allemand qui est essentielle dans tout cela. Mais, considérant que notre pays doit tenir compte de sa sécurité, ce n'est pas en soutenant les revendications des revanchards allemands que l'on peut travailler à la réunification allemande

Vous êtes opposés à la proposition soviétique d'un traité de paix avec l'Allemagne. Il semble même que, plus généralement, vous êtes hostiles à tout traité de paix. Vous voulez laisser les choses en l'état, mais vous savez bien que la situation est lourde de menaces pour la paix, pour la sécurité de la France et que votre position l'aggrave.

Vous savez que, alors que le ministre des affaires étrangères déclare: « Les accords qui sont en liaison avec l'Allemagne sont tous valables », un homme pensait autrement il y a quelque temps et écrivait: « Ce que veut Washington, c'est placer aussi loin que possible de solides chiens de garde et établir derrière eux une ligne de bases bien tenues ».

Il est clair que cela n'a rien à voir avec le plan Rapacki et le plan Mac Millan. Mais, lorsque M. le Premier ministre tenait ces propos, il avait probablement en vue une autre politique que celle que l'on mène en ce moment, à moins qu'il ne s'agisse d'une plus grande tromperie.

On a écrit aussi: « La France était présente au berceau de l'indépendance américaine et les Etats-Unis veulent-ils nous remercier en établissant le tombeau de l'indépendance française ? »

Telle est la question qu'on peut se poser en observant la négociation sur le prétendu Euratom.

On peut continuer ainsi:

« Nous ne reconnaîtrons jamais » — dit M. le ministre des affaires étrangères — « la République démocratique allemande ».

Eh bien! constatons, d'abord, que vous ne voulez pas reconnaître le seul pays qui, en Allemagne, a proclamé que jamais il ne prendrait les armes contre la France; ensuite, que vous ne voulez pas plus reconnaître la République démocratique allemande, que vous ne reconnaissez pas la République démocratique du Viêt-Nam, que vous ne reconnaissez pas la Chine et ses six cent millions d'habitants, car ce n'est pas dans votre programme!

Ces républiques sont tout de même bien vivantes et jouent un rôle politique dans le monde.

Une politique qui ne veut pas tenir compte des faits réels est une politique d'aventure. Ce n'est pas la politique d'un véritable gouvernement français. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Et la France a payé fort cher de telles erreurs!

Et maintenant, permettez-moi de dire que la conférence de Genève, quels que soient ses résultats, aura une grande importance pour l'avenir de la France et son rôle de grande puissance.

M. de La Palice dirait que la conférence se terminera d'une façon négative ou d'une façon positive. Mais quatre cas peuvent se présenter demain; deux dans le sens négatif, deux dans le sens positif.

La conférence se termine négativement et le Gouvernement, par l'attitude qui est la sienne actuellement, contribue à ce résultat négatif. Les choses restant en l'état, avec les dangers que cela comporte pour la France, le rôle de satellite de la France apparaît plus clairement et elle en sort encore diminuée.

La conférence se termine positivement, malgré l'attitude du Gouvernement français, et la France en sort terriblement diminuée.

La conférence se termine négativement, malgré les efforts faits par le Gouvernement de la France pour aboutir à un accord, notre pays ne s'alignant pas systématiquement sur les positions allemandes ou américaines. Il faut tout de même arriver un jour au règlement. La France peut y contribuer puissamment. Du même coup, l'autorité et le prestige de la France remontent.

Quatrième cas: la conférence se termine positivement avec l'appui de la France. Là aussi son autorité et son prestige grandissent.

C'est le choix qui est à faire à la veille de cette conférence. En misant sur l'échec, en y contribuant, le Gouvernement français porte un nouveau coup à la France.

Une politique nationale est celle qui consiste à se présenter à la conférence, non pas avec des « non » s'opposant aux propositions soviétiques sur Berlin et le traité de paix, avec des « non » au plan Rapacki ou au plan Mac Millan, non pas avec des « non » ou avec des réticences, mais avec la volonté d'aboutir à un accord, à des solutions.

Telle est la voie de la grandeur française et ce n'est pas celle qu'a exposée M. le ministre des affaires étrangères.

Mais il faudrait qu'au Gouvernement on acceptât de voir clair et de vouloir. Il est tellement plus facile d'être aveuglé par les éclairs de magnésium des photographes officiels et de laisser les Américains parler et décider. C'est ainsi que parlait le Premier ministre autrefois. Nous pourrions ajouter maintenant: ... et de laisser la décision aux revanchards de Bonn.

Il est bien difficile, sinon impossible, de mener une politique intérieure réactionnaire et une politique internationale pacifique, conforme aux intérêts du pays.

Il est vrai que les Français ne peuvent pas compter sur un Gouvernement comme le vôtre pour mener une politique nationale française. Il faut cependant que vos partenaires sachent que votre gouvernement et votre majorité ne représentent pas toute la France et que ce serait une erreur d'établir la politique internationale sur la position officielle actuelle de la France.

Le moment viendra où la France se donnera un gouvernement qui représentera, non plus, comme maintenant, les intérêts des grands monopoles français et étrangers, mais les véritables intérêts de ce pays, qui ne sont nullement en contradiction avec les vrais intérêts de tous les autres peuples.

Le monde ne peut plus vivre au bord de la guerre. C'est vrai aussi pour tous les Français. Nous appelons tous les partisans de la paix et tous les patriotes à s'unir pour faire triompher une politique française qui assure la grandeur de notre patrie dans la sécurité et dans la paix. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Mondon.

M. Raymond Mondon. En prenant la parole après M. Billoux, je me pose la question de savoir si je dois lui faire le reproche d'avoir fait singulièrement diminuer l'auditoire ou, au contraire, le remercier des arguments qu'il a avancés, auxquels il me sera très facile de répondre tout à l'heure. C'est plutôt vers la deuxième proposition que je suis enclin à pencher.

Mes chers collègues, en abordant le problème de Berlin et de l'Allemagne, je pense qu'il faut se rappeler les buts des alliés en 1944, pendant le dernier hiver de guerre, et dès le 8 mai 1945. Exterminer le nazisme et faire évoluer l'ensemble de l'Allemagne vers un régime démocratique, tels étaient les buts des accords de 1944, de 1945 et de Potsdam.

Malheureusement, notre génération est appelée, une fois de plus, à constater que, comme le traité de Versailles, les accords de 1944 et de 1945 ont conservé des motifs de friction dont nous souffrons encore aujourd'hui.

Pourquoi, après avoir gagné une guerre, faut-il qu'interviennent des traités ou des accords constamment remis en cause et qui laissent subsister de tels points de friction: autrefois Dantzig, aujourd'hui Berlin et les deux Allemagnes ?

Que représente Berlin-Ouest, avec ses deux millions d'habitants, dans l'ensemble de l'Allemagne ? Comme aiment à le répéter les Berlinois, « un îlot de liberté dans la mer rouge ». Situation particulièrement inconfortable et que les Russes, bien entendu, savent très habilement exploiter.

D'où la tentation, dans les pays occidentaux, dans les partis libres et démocratiques de l'Occident, du continent, d'outre-Atlantique et d'outre-Manche, de céder à la lassitude et, pour

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

certains, de se montrer imaginatifs en élaborant des thèses qui se révéleront, je le démontrerai tout à l'heure, dangereuses dans leur application.

Quel est, en effet, le problème qui se pose en partant de Berlin pour, comme l'a dit hier M. le ministre des affaires étrangères, aller vers la réunification de l'Allemagne par des élections libres, mais dans la sécurité, et par un traité de paix conclu avec une Allemagne libre ?

Oh ! certes, l'Ouest, comme la Russie des soviets, désire, souhaite, veut même, que l'Allemagne ne redevienne pas un danger militaire aussi bien pour l'Occident que pour l'Orient.

Mais l'Ouest, en même temps, veut, lui, écarter un danger supplémentaire, le danger soviétique, en raison d'expériences récentes et malheureuses que l'Europe et le monde viennent de vivre. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Voilà, n'est-ce pas, un point supplémentaire important mais qui nous différencie sensiblement des Russes et de leurs amis dans les divers pays d'Europe.

Des élections libres, bien entendu, les Russes n'en veulent pas, et il n'est pas nécessaire de vous en exposer longuement les raisons. Deux chiffres suffiront. Le 20 octobre 1946, dans tout Berlin, dans le Gross-Berlin, aussi bien Ouest qu'Est, trois millions de Berlinois ont été appelés à participer à des élections libres pour la Chambre des députés et pour le conseil municipal. Vingt-deux pour cent seulement des électrices et électeurs berlinois ont accordé leurs voix à la S. E. D., c'est-à-dire au parti socialo-communiste allemand sous l'égide de Moscou !

Le 8 décembre dernier, alors que depuis dix ans Berlin est coupée en deux, des élections libres ont eu lieu, mais, cette fois, seulement dans le secteur de Berlin-Ouest, et les communistes n'ont eu que deux pour cent des voix.

N'est-ce pas là — nous les comprenons, bien entendu — pour les Russes qui désirent se maintenir à Berlin-Est et dans la D. D. R. un motif suffisant pour refuser des élections libres ?

Mais nous, Occidentaux, comme le disait tout à l'heure si éloquemment M. Arthur Conte, attachés à la liberté, nous ne pouvons admettre une discussion sur Berlin ou sur la réunification de l'Allemagne sans maintenir d'une façon ferme et absolue le principe des élections libres. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*).

Moscou ne peut d'ailleurs nier qu'à Potsdam, en juillet-août 1945, les alliés s'étaient engagés à autoriser tous les partis démocratiques en Allemagne et à favoriser leur activité.

Je sais bien que, lorsqu'on discute des mots de « liberté » et de « démocratie », il faudrait peut-être deux dictionnaires, le dictionnaire français et le dictionnaire d'au-delà du rideau de fer, pour se comprendre. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais pour nous, pour 90 p. 100 des membres de cette Assemblée, et pour la grande majorité du peuple français, les mots « liberté » et » démocratie » ont le même sens.

D'où bien entendu, conflits et, comme je le disais, tentation de trouver des solutions de compromis qui constitueront, n'en doutez pas, mes chers collègues, de nouvelles sources de conflits plus graves peut-être encore que ceux que nous constatons.

Hier, M. le ministre des affaires étrangères a fait devant cette Assemblée une déclaration à laquelle, bien entendu, nous souscrivons. Comme l'a dit très justement M. Arthur Conte, la fermeté et le sang-froid seront nécessaires, mais sans provocation. Cependant, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des affaires étrangères, je vous demande de prêter une grande attention à un certain nombre de questions qui vont se poser et aux aléas des conférences.

Vous avez, plus que moi-même, plus que beaucoup d'entre nous, l'habitude de ces conférences et vous savez très bien que lorsqu'une conférence semble courir à un échec, on risque de voir surgir une thèse plus ou moins fantaisiste dont on ne mesure pas toutes les répercussions, lesquelles, comme je le disais, deviennent de nouvelles sources de conflit plus graves.

Faisons attention aussi aux subterfuges des Russes et également — nous pouvons le dire sans creuser de faille dans la solidarité atlantique — aux hésitations de nos amis anglais. En effet, il faut absolument éviter toute défaillance. Pour cela nous possédons des bases juridiques et politiques solides: ces accords de 1944-1945 dont j'ai parlé, précisant les droits sur Berlin, confirmés en juin 1949 à New-York, après un blocus qui avait duré un an, de juin 1948 à juin 1949, puis, plus récemment il y a à peine quatre ans, en juillet 1955, à la conférence au sommet de Genève.

Que veulent les Russes ? C'est incorporer le Gross Berlin dans la République démocratique allemande. Berlin, en effet, constitue véritablement pour eux une gêne du point de vue politique et du point de vue de la propagande. Ils veulent faire reconnaître la D. D. R., cette soi-disant République démocratique, par la France et par les alliés. C'est ce qui résulte des déclarations récentes de M. Khrouchtchev à M. Carlo Schmidt, un des leaders du parti socialiste allemand.

Or, il nous est impossible, à nous, Français comme à nos alliés, de reconnaître la République démocratique allemande, car nous arriverions à ce moment-là, comme je vous le démontrerai dans un instant, à propos de Berlin, à asphyxier, à étouffer Berlin-Ouest. D'où, monsieur le Premier ministre et monsieur le ministre des affaires étrangères, le danger qui nous apparaît d'admettre éventuellement des observateurs de l'Allemagne de l'Est à la conférence de Genève. Ne serait-ce pas déjà la faille dont je parlais, le doigt mis dans l'engrenage, ce qui risque d'être ensuite exploité par les Russes de la manière habile que vous connaissez ?

Il importe d'éviter une solution de facilité. On parle de la neutralisation de Berlin, de Berlin ville libre, sous la garantie de l'O. N. U., de confédération d'états. Berlin ville libre, cela paraît, en théorie, magnifique, avec deux cents ou trois cents « casques bleus » qui seraient transférés du Sinaï vers Berlin. Mais, mes chers collègues, ce serait en même temps le départ des dix mille hommes, Anglais, Américains et Français, qui se trouvent à Berlin. Comment, à ce moment-là, pourrait-on régler favorablement les relations par fer et par route entre Berlin et l'Allemagne de l'Ouest ? Ce serait l'étouffement de Berlin.

N'oubliez pas, mes chers collègues, qu'actuellement Berlin-Ouest vit grâce à une subvention de 150 milliards de francs par an de la République allemande de Bonn. Il faut donc éviter l'étouffement de Berlin. Mais comment y arriver ? En nous en tenant d'une façon absolue et très ferme, sans provocation, aux accords juridiques et aux actes politiques de 1944, 1945 et 1949.

Berlin-Ouest est, en effet, un point névralgique où se heurtent deux politiques et deux civilisations. Le fait que les réfugiés arrivent au nombre de deux cents à trois cents par jour à Berlin-Ouest et dans l'Allemagne de l'Ouest le démontre. Il y a là un démenti flagrant aux assertions de Moscou relatives à la liberté et au bonheur de vivre qui devraient régner, à l'entendre, en Union soviétique et dans les Etats satellites.

Là, je me permets de répliquer à M. Billoux, qui essayait d'attaquer le Président de la République, le chef de l'Etat, en mélangeant ses déclarations à celles de M. M. Jacob Kaiser, qui fut, je crois, ministre de la République fédérale allemande à Bonn. Je n'ai pas ici à prendre la défense d'un ministre d'un pays étranger; j'ai simplement à me placer sur le plan français. En ce qui concerne ce problème de l'Alsace et de la Lorraine, je puis dire à M. Billoux que, maire de Metz, je le connais mieux que lui et que je me souviens parfaitement qu'en 1936 M. Maurice Thorez parlait de la libre disposition des peuples, notamment de ceux de l'Alsace et de la Lorraine (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et à droite*) et qu'en Alsace les autonomistes et les communistes étaient alliés pour faire échec, lors des élections municipales et cantonales, aux candidats patriotes et nationaux. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Oui ! il faut faire valoir nos droits, monsieur le ministre des affaires étrangères, comme vous l'avez dit hier, et il ne faut rien céder sans une contrepartie vraiment sérieuse. J'en reparlerai dans un instant. Sans cela, à Genève ou à la conférence au sommet — les Russes feront tout pour qu'il y ait une conférence au sommet — on risque de croire le problème résolu, alors qu'en fait il ne le sera que temporairement, et que, un ou deux mois plus tard, des litiges seront soulevés ailleurs. Ainsi, le problème de l'Irak ne nous fait-il pas craindre, demain, pour l'Iran et les pays du Moyen-Orient ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Voilà comment se pose le problème.

Aussi, lorsque l'on parle de Berlin, de la réunification, de la sécurité ou du traité de paix, nous devons nous montrer particulièrement fermes. Car ce n'est pas, ainsi que le déclarait tout à l'heure l'orateur communiste, seulement le problème allemand qui nous préoccupe, c'est aussi celui de notre propre sécurité. En effet, il ne peut y avoir de « dégagement » ou de « désengagement » — excusez ces termes barbares — sans solution politique. Nous ne devons pas laisser face à face deux Allemagnes et, fait très important, mes chers collègues, découvrir militairement la France alors que la Russie resterait couverte.

On comprend alors le danger auquel nous exposeraient ces fameuses bandes parallèles de « dégagement » tracées de chaque côté de la ligne de démarcation. Que celles-ci soient larges de vingt-cinq ou cinquante ou cent kilomètres, ou davantage, on s'aperçoit rapidement, en considérant une carte géographique — et ce sans être grand mathématicien ni géomètre — qu'en dessinant des bandes de deux cents kilomètres on atteindra rapidement la Bretagne et Brest, alors que l'on arriverait à peine, à l'Est, à la frontière russo-polonaise. Dans ces condi-

tions les Russes conserveraient toute la puissance de leur armée alors que l'on ne trouverait plus que quelques soldats français dans le réduit de Bretagne, si l'on poussait le raisonnement à l'extrême.

Tels sont, mes chers collègues, les dangers que présentent les solutions faciles qui pourraient germer à un moment quelconque de la conférence de Genève ou de la conférence au sommet.

Y songer constamment, c'est pour nous une nécessité française, voire une nécessité européenne.

Il nous faut agir avec fermeté. Nous ne devons pas nous laisser impressionner par les Russes, par leurs amas de notes destinées à jeter le trouble dans l'esprit non seulement des dirigeants politiques français, mais surtout des populations dont nous avons la responsabilité.

Il ne faut surtout pas laisser renverser les rôles. Il serait trop facile aux Russes de dire aujourd'hui: « Il faut revoir ces accords puisque nous le voulons. » Nous devons partir de cette base: si les Russes veulent reviser les accords, c'est à eux qu'il appartient d'apporter avant tout quelque chose en compensation.

Il ne faut pas, en somme, se laisser enfermer dans leur dialectique, et pour cela nous devons dénoncer leur propagande.

Je le disais au début de mon intervention: nous sommes sur des bases juridiques et politiques solides; nous n'avons pas le droit de nous en départir. Il ne faut rien céder sans contrepartie juridique, politique et militaire: pas d'accord nouveau sans un engagement formel.

Mes chers collègues, on a fait et on fera encore, aujourd'hui ou demain, des rappels historiques. J'ai fait allusion aux générations politiques d'avant-guerre à qui on a reproché 1936, 1938, 1939, époque où les Russes, par un de ces retournements auxquels ils n'hésitent pas à recourir — et avec quelle habileté! — se sont faits les complices des Allemands. Ces mêmes Russes peuvent aujourd'hui décider à nouveau de tendre la main à l'Allemagne si celle-ci est déçue et entrevoit un danger quelconque, et ce peut-être pas immédiatement au détriment de la France, mais vraisemblablement au détriment de la Pologne.

Or, nous tenons autant que les Russes à notre sécurité, car nous avons, en effet, été les premières victimes. Et si les Russes font souvent état de leurs dizaines de millions de morts, s'ils parlent du grand cimetière de Berlin-Est et des morts entre 1941 et 1945, n'oublions pas que sur nos monuments aux morts deux dates sont inscrites: 1939-1945. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de La Malène. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Christian de La Malène. Monsieur le président, mesdames, messieurs, au nom de mon groupe je présenterai quelques très brèves remarques sur le problème particulier de Berlin.

La première de ces remarques concerne les mobiles du Gouvernement soviétique. Ce dernier, le 4 mai 1949, avait formellement accepté le statut actuel et, en particulier, garanti le libre accès des troupes alliées à Berlin-Ouest. Depuis cette date, c'est-à-dire depuis dix ans, il n'avait fait aucune remarque, émis aucune protestation sérieuse au sujet de ce statut qui avait obtenu son accord, lorsque brutalement, le 27 novembre 1958, par une sorte d'ultimatum assorti d'un délai de six mois, il manifesta son intention de le rompre. Sans doute, depuis cette date, le Gouvernement soviétique a-t-il apporté des modifications à sa position, mais les variations mêmes des prétendus supports juridiques de la thèse russe montrent à l'évidence quel est le but essentiel du Gouvernement de Moscou: le départ des troupes alliées de Berlin et l'élimination de Berlin-Ouest en tant que ville libre.

Mesdames, messieurs, bien des raisons peuvent être trouvées et mises en avant pour expliquer cette volonté. Peut-être le Gouvernement soviétique a-t-il voulu, en attirant l'attention du monde occidental sur cette région de l'Europe, rendre opinions et gouvernements libres moins vigilants à l'égard d'autres régions du monde où le travail de sape du régime communiste serait ainsi rendu plus facile ? Peut-être a-t-il voulu, par cette brutale pression, prendre la mesure de l'unité de vues des puissances démocratiques et de leurs divers degrés de résistance ?

J'ouvrirai à ce sujet une très brève parenthèse pour regretter que certaines des grandes puissances de l'Occident aient donné l'impression, plus apparente que réelle, je n'en doute pas, mais l'impression quand même, que l'ultimatum russe les trouvait plus disposées que les autres à rechercher un compromis. Sans nul doute, au regard des opinions qui constituent, en réalité, le terrain même où se déroule la lutte, cette impression risque d'amoindrir l'inattaquable position des Occidentaux. Il n'est pas concevable que dans un tel domaine puissent intervenir des considérations relativement subalternes de politique intérieure. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

J'en reviens aux mobiles soviétiques. Peut-être également le Gouvernement de Moscou a-t-il fait une opération destinée à satisfaire certaines des revendications des dirigeants du système de Pankow. Peut-être ces dirigeants, devant le refus permanent des populations de la zone soviétique de reconnaître leur autorité et d'approuver leurs actions, ont-ils demandé à leurs chefs russes de tenter de renforcer ainsi leur situation. Peut-être, enfin, les dirigeants soviétiques souhaitent-ils réellement la réunion d'une conférence au sommet.

Mais nous pensons qu'il y a également à cette attitude un autre mobile fondamental, à savoir la situation actuelle où se trouvent l'Allemagne et Berlin. C'est de cette constatation et de cette conviction que nous tirons la nécessité absolue de maintenir sans recul nos positions au centre de l'Europe.

En effet, mesdames, messieurs, pourquoi la situation de Berlin gêne-t-elle le Gouvernement de Moscou ? Pourquoi la situation de l'Allemagne lui paraît elle mauvaise ?

Berlin est en quelque sorte un résumé, un raccourci du problème allemand. Il en présente tous les caractères, schématisés et exagérés. Les dirigeants soviétiques, de forums nationaux en forums internationaux et de notes diplomatiques en discours dans les usines multiplient à l'envi les affirmations d'après lesquelles leur souhait le plus cher est l'établissement d'une coexistence pacifique.

Eh bien! à Berlin cette coexistence fonctionne depuis de longues années, mais elle fonctionne au détriment du régime communiste: A Berlin, dans cette ville coupée en deux, mais où, en dépit des autorités de Pankow, les contacts sont étroits entre les deux secteurs, au point que les comparaisons sont permanentes, un régime de liberté est confronté avec un régime de dictature, et il n'est pas besoin de dire lequel des deux l'emporte. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Il suffit d'aller à Berlin; il suffit de passer d'une zone à l'autre; il suffit de constater le flot permanent des réfugiés, composé en grande majorité d'ouvriers, qui, chaque jour, fuient l'étouffant régime de Berlin-Est. A Berlin fonctionne la coexistence; à Berlin s'effectue une compétition ouverte entre les deux mondes. Bien entendu, l'avantage n'est pas pour le régime soviétique et on comprend que Moscou veuille faire disparaître la liberté de Berlin.

Mais il n'y a pas seulement Berlin. Il y a l'Allemagne dans son ensemble. L'Allemagne aussi est un test des vertus des deux civilisations, de l'attraction que celles-ci exercent sur les populations. Sans doute, lorsque furent établies les zones d'occupation, puis lorsque furent séparées l'Allemagne de l'Ouest et la zone soviétique — séparation baptisée, par une formule où l'ironie cruelle le dispute au mensonge, aussi faussement républicaine que faussement démocratique — les Russes ne mesurèrent-ils pas la conséquence de cette coupure.

Quoi qu'il en soit, le fait est là: aujourd'hui, nous avons d'un côté la République fédérale d'Allemagne, un Etat libre, étonnamment prospère, qui reprend sur la scène mondiale, sur le plan politique comme sur le plan économique, une place à sa mesure. Nous avons de l'autre côté un pseudo-Etat dont les pseudo-dirigeants ne se maintiennent que grâce à la présence des tanks moscovites. Que l'on se souvienne de juin 1953 et des ouvriers de Berlin-Est écrasés à la porte de Brandebourg. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En toile de fond de cette coupure et de cette situation, il y a le problème de la réunification qui domine, et de très loin, toutes les préoccupations de l'opinion allemande. Comment, dans ces conditions, n'y aurait-il pas dans cette région du centre de l'Europe une forte attraction de l'Occident sur l'Orient ? Le succès de la République fédérale d'Allemagne, et surtout la liberté qui y règne, exercent sur les Allemands de la zone soviétique une pression et un appel permanents. Les autorités de Pankow en sont tellement conscientes qu'elles multiplient les coupures, les entraves de toutes sortes, de façon à isoler au maximum la zone soviétique de tout contact avec le reste de l'Allemagne fédérale. Il n'est pas besoin, en Allemagne fédérale, de mettre des barbelés aux frontières pour empêcher les ouvriers allemands de fuir le régime de Bonn pour le paradis de Pankow! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le courant est rigoureusement à sens unique; il va de l'Est à l'Ouest et non de l'Ouest à l'Est, et l'on comprend bien alors que le test de la réussite et de l'attraction des deux régimes comme l'appel que l'un fait ainsi peser sur l'autre constituent pour le Gouvernement de Moscou une gêne permanente et entraîne de sa part le désir de tenter de modifier ce qu'on peut appeler le rapport des forces dans le centre de l'Europe.

Mais, et ce sera ma première conclusion, il n'y a pas tellement de régions du monde où les peuples libres ont un tel avantage. Dans les pays sous-développés, le régime communiste

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

est passé maître dans la manipulation aux moindres frais des populations encore écrasées sous la servitude économique. La désunion de l'Occident, la compétition des intérêts particuliers y ont encore aggravé cette situation.

Mais en Europe où le niveau de vie élevé et l'expérience historique ont permis aux populations de connaître le prix de la liberté, et particulièrement en Allemagne, de par sa déchirure en deux blocs, la position de l'Occident est favorable et les chances de succès communiste diminuent chaque jour.

Il importe au premier chef que cette position occidentale ne soit pas amoindrie à Berlin et en Allemagne. M. le ministre des affaires étrangères le disait hier avec force: à Berlin, nous ne sommes pas demandeurs, nous n'entendons pas rompre les accords signés; nous demandons seulement, forts de notre bon droit, que ces accords soient respectés. Mais nous ne voulons pas que la menace soviétique conduise à un compromis qui ne serait, en réalité, qu'un recul de l'Occident et, en fin de compte, un recul des chances de paix.

Discuter avec les Russes, cela est sans doute possible, cela est sans doute nécessaire, mais pas sur n'importe quelle base, ni sur des bases qui aboutiraient à des solutions de compromis, au seul détriment de l'Occident.

En fait, de quoi s'agit-il pour les Russes ? Non pas d'aboutir à une meilleure solution pour l'Allemagne, mais à une meilleure solution pour le communisme. Nous, nous voulons bien une meilleure solution pour l'Allemagne et pour la paix, mais nous ne nous intéressons pas à une solution qui n'aboutirait qu'à renforcer l'impérialisme soviétique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Seulement la marge de négociation ainsi définie reste bien faible. En effet, que peut-on penser des possibilités de désengagement et de neutralisation, ou des divers plans de style Rapacki ? Qu'elles ne sont guère réalistes et que, jusqu'à maintenant, le moins qu'on puisse en dire est qu'elles ne sont pas équilibrées.

Elles ne nous paraissent pas réalistes parce que nous sommes convaincus que les Russes ne souhaitent ni faciliter ni accroître une compétition pacifique entre les deux parties de l'Allemagne, alors que la compétition actuelle leur est déjà si désavantageuse. Ils ne pourraient s'engager dans cette voie, croyons-nous, que si l'une des deux conditions suivantes se trouvait remplie: soit que le plan de désengagement ou de neutralisation constitue pour eux un avantage tel qu'il en compenserait les risques, soit que ce plan ruine à bref délai la stabilité politique et morale, et, en un mot, l'actuel pouvoir attractif de l'Allemagne fédérale.

Dans les circonstances actuelles, nous avons la conviction que les Russes, à l'inverse des Occidentaux, ne souhaitent nullement la réunification de l'Allemagne ou, alors, qu'ils la feraient payer d'un tel prix qu'elle serait inacceptable pour l'Occident et l'Allemagne elle-même. Les Russes ont installé en zone Est une démocratie populaire et il serait déraisonnable de croire qu'ils feraient courir à cette construction, dont ils connaissent l'arbitraire et la fragilité, le moindre risque.

Enfin, ces plans de désengagement, pour les raisons mêmes que je viens d'évoquer, ne sont jamais équilibrés.

De plus — et ce sera ma dernière remarque au sujet de ces éventualités — il s'agit là d'un domaine où il nous faut agir avec la plus grande circonspection. Les conséquences de telle ou telle formule doivent être pesées sous tous leurs aspects, militaires bien entendu, mais surtout politiques et diplomatiques, comme le disait hier M. le ministre des affaires étrangères, car c'est là leur véritable portée. Il ne faut à aucun prix qu'au travers de tels plans on aboutisse, à plus ou moins long terme, à une sorte de désarmement moral de l'Occident et de la République fédérale d'Allemagne.

Cela me conduit naturellement à ma dernière observation. Si la marge des négociations est faible, s'il est possible que les prochaines conférences n'aboutissent qu'à des résultats réduits, quelle doit être notre attitude ?

En premier lieu, nous ne devons pas perdre de vue que cette crise de Berlin n'est pas notre fait, que l'Occident n'a pas de revendications à formuler. Ce n'est pas nous qui avons proposé, sous la menace, de modifier le *statu quo* accepté par les Russes il y a dix ans; ce n'est pas nous qui, là comme ailleurs, avons créé une crise, mais bien le Gouvernement de l'Union soviétique, comme s'il lui était toujours nécessaire d'avoir, pour ainsi dire, une crise sous la main. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Le Gouvernement soviétique s'ingénie à allumer des incendies, tantôt ici, tantôt ailleurs et, à l'inverse de l'Occident sans doute, sa force est d'être à la fois l'incendiaire et l'unique pompier possible. Créant seul la crise, il peut l'arrêter à son gré s'il croit que la situation tourne à son désavantage. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Reconnaître une telle crise et accepter sur les bases ainsi créées une négociation serait amorcer, d'autres l'ont dit, un enchaînement fatal et cela doit nous confirmer dans la position que le Gouvernement français a définie.

Nous sommes prêts à négocier le problème de la réunification de l'Allemagne, comme nous l'avons toujours été, à condition, bien entendu, qu'il y ait des élections libres dans l'ensemble du pays. Nous ne saurions admettre qu'au travers de cette réunification on nous conduise soit à compromettre l'avenir démocratique de la République fédérale d'Allemagne, soit à nous faire reconnaître plus ou moins directement le système de Pankow, reconnaissance qui conduirait inévitablement à un affaiblissement des positions occidentales au centre de l'Europe.

Mais cette réunification sur la base des actuelles frontières de l'Allemagne et de la zone d'occupation soviétique, ces élections libres, le Gouvernement russe les a toujours refusées sachant bien à l'avance quel en serait le résultat.

En deuxième lieu, ce que nous devons considérer, c'est le véritable terrain sur lequel se déroule la crise de Berlin. Ce terrain, c'est celui de l'action sur l'opinion mondiale. C'est par ce moyen, grâce à la propagande et à l'action psychologique que les Russes voudraient amener les Occidentaux en essayant par tous les moyens de créer des divisions entre eux, à céder en Allemagne.

Eh bien! C'est essentiellement sur ce terrain qu'à longue échéance notre action doit être conduite. C'est sur ce terrain qu'il faut agir pour tenter d'arriver à une modification des positions psychologiques.

Il faut en effet savoir que, quoi qu'ils fassent, la politique des Russes les place dans une situation de très nette infériorité.

Premièrement, la position juridique et morale des Occidentaux est inattaquable à l'égard de l'Allemagne. Ce sont les Russes qui ont rompu les traités signés.

Deuxièmement et surtout, l'attitude des Russes qui menacent de déclencher un cataclysme mondial pour s'assurer, chacun le sait, une conquête territoriale d'importance, malgré tout, mineure, n'est plus concevable au milieu du vingtième siècle, à l'époque des bombes thermonucléaires et des engins intercontinentaux, à l'époque où le problème qui s'impose aux nations civilisées est de tout mettre en œuvre pour porter remède à la situation des pays sous-développés.

C'est sur ce terrain, et sur celui-là surtout, que doit porter notre effort. Il faut, en quelque sorte, disqualifier devant l'opinion des peuples l'impérialisme russe qui met en cause la paix mondiale pour une simple conquête territoriale.

Nous ne sommes plus au dix-neuvième siècle. La politique soviétique a quelque chose de si désuet, de si inconcevable, que si l'opinion mondiale arrivait à en prendre conscience, sa poursuite deviendrait bien difficile.

Personne ne peut penser sérieusement que la situation de Berlin menace l'univers du déclenchement d'une guerre générale qui ne serait qu'un suicide réciproque. La chance du monde libre, c'est l'attraction irrésistible que la liberté exerce sur les peuples, mais encore faut-il que cette liberté soit maintenue, encore faut-il qu'elle soit encouragée.

Parce que cette liberté exerce dans le centre de l'Europe une attraction puissante sur les peuples qui ne la connaissent plus, nous ne devons à aucun prix accepter sous la menace un compromis qui en paraîtrait, d'une façon quelconque, le désaveu. (*Applaudissements à gauche, au centre, sur plusieurs bancs à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Raphaël-Leygues.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Monsieur le Premier ministre, nous avons écouté avec l'attention la plus vive — j'ajouterai aussi la plus favorable — votre exposé d'hier. Cette analyse complète et nuancée aurait suffi à nous montrer l'importance du redressement accompli sur le plan diplomatique, si déjà le retentissement, qui n'a cessé de croître, de la conférence de presse du général de Gaulle n'avait ouvert devant nous des perspectives d'une particulière ampleur.

Ce que vous avez dit, monsieur le ministre des affaires étrangères peut, comme la conférence de presse du général de Gaulle, se résumer en deux mots: National et généreux. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Le groupe de l'U. N. R. tient à vous exprimer par ma voix son accord, notamment sur ces problèmes dont j'ai parlé pendant huit ans à l'Assemblée de l'Union française et au sujet desquels j'ai agi de mon mieux et pris mes risques, au cours de ma vie: les problèmes d'Extrême-Orient.

Vous n'avez pas hésité, monsieur le ministre des affaires étrangères, à reprendre l'examen de dossiers ouverts trop tard et refermés trop tôt, et vous avez conçu les incidences mondiales de l'aide que nous pouvons apporter à des pays qui sont restés fidèles à notre amitié,

Vous nous avez montré qu'en Extrême-Orient, comme ailleurs, il faut s'occuper d'abord des problèmes qu'on peut aisément résoudre, et que les questions qui paraissent insolubles bénéficient alors de ce nettoyage partiel.

Oh! on convient plus aujourd'hui qu'il y a de longs mois que certains faux réalismes nous ont coûté fort cher. Les esprits forts prétendaient, en effet, que puisque nos soldats ne se battaient plus au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos, ce n'était plus la peine de conserver l'amitié de ces peuples et un certain patrimoine commun. C'était toujours le tout ou rien, le dilemme entre d'une part le regret du passé, le *statu quo ante* où l'on prend ses souvenirs pour des droits, et d'autre part le départ en catastrophe.

C'est là une des formes modernes les plus redoutables de l'erreur. Les Anglais ne se sont jamais autant occupés des Indes que depuis le transfert des pouvoirs. Ce qu'a accompli l'Angleterre avec l'énergie qui est la sienne, la France peut également le construire avec le génie qui lui est propre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

La France bénéficie, en effet, aujourd'hui d'atouts nouveaux: la meilleure stabilité ministérielle, qui peut favoriser une action continue et, je le répète, nationale et généreuse. Il ne s'agit pas pour moi, bien entendu, pendant les dix minutes qui me sont imparties, de vous poser des questions au sujet de tous les problèmes asiatiques qui nous angoissent en ce moment. L'Asie est un monde immense et un être humain sur trois qui naît dans le monde est Chinois.

Vous avez dit hier, sur les problèmes du Thibet et sur les problèmes de la Chine, tout ce qu'il fallait dire. Les quelques questions que je vais vous poser, monsieur le Premier ministre, ont trait au Laos, au Cambodge et au Viet-Nam Sud, trois pays où l'on parle français et où l'on continuera à parler français. Le français, peut-être, dans mille ans, sera là-bas ce qu'est le latin en France.

Trop de Français croient que notre rayonnement en Asie s'est éteint. Chacun a coutume de considérer la psychologie asiatique comme extrêmement complexe et les problèmes comme trop enchevêtrés pour que la France puisse s'y mêler. En réalité, l'Asie, cette fourmilière, a elle aussi, ses petits problèmes humains sur lesquels on butte quand on ne peut pas les voir.

Depuis votre arrivée au pouvoir, monsieur le Premier ministre, vous avez victorieusement réglé les grandes questions; vous les avez réglées avec votre courage et votre patriotisme. Il vous appartient aujourd'hui de considérer, avec le souci scrupuleux que nous vous connaissons, les autres questions qui, pour être apparemment moins importantes, n'en sont pas moins, dans l'ensemble d'une politique, d'un intérêt indéniable.

Un certain nombre de positions nettes, de réalisations constructives, un peu d'imagination, un peu de cœur, et le Laos, le Cambodge et le Viet-Nam gagneront, comme ils sont en train de la gagner, la compétition du bonheur avec les peuples de derrière le rideau de fer.

A Vientiane, un centre d'accueil est ouvert, où des réfugiés viennent au Viet-Nam Sud, fuyant le Viet-Nam Nord vers ce qui est pour eux la liberté. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche et à droite.*)

Il est certain que ces trois Etats peuvent devenir des Etats-vitrines de l'Asie, où l'on verra le sceau de la France indélébile dans la paix et dans l'indépendance.

Pour le Laos, je vous poserai simplement deux questions, monsieur le ministre.

D'abord, êtes-vous vraiment décidé à ce que la France garde la base de Seno, ce qui nous semble nécessaire, notamment pour en faire un centre d'instruction de l'armée laotienne ?

Ensuite, j'espère que vous garderez nos réalisations culturelles, cette école de médecine que nous avons inaugurée il y a deux ans, que nous aimons, et ces dispensaires.

Je vais vous parler maintenant du Cambodge, ce pays admirable dont un tiers est encore inexploré et où le français est également la seule langue véhiculaire dans l'enseignement, ce Cambodge où j'ai assisté, il y a un an et demi, à une manifestation de parents d'élèves qui faisaient faire grève à leurs enfants parce que le ministre de l'éducation nationale cambodgien avait dit qu'ils ne commenceraient l'étude de la langue française qu'en dixième, et non en classe enfantine, alors que les parents voulaient que leurs enfants apprennent le français dès la classe enfantine. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche et à droite.*)

J'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez favoriser la venue d'instituteurs français au Cambodge, aux frais, d'ailleurs, du Gouvernement cambodgien, et que, bien entendu, vous continuerez les travaux du port de Kompong-Son. La France a toujours montré aux Cambodgiens qu'elle était sincère en toute circonstance, et je sais que tous au Cambodge s'en souviennent.

S'agissant du Viet-Nam Sud, j'ai déjà parlé du centre d'accueil vietnamien au Laos, de ces gens qui venaient du Viet-Nam Nord pour rejoindre le Viet-Nam Sud. Il faut savoir que si certains gouvernements ont cru que le Viet-Nam Sud ne tiendrait pas et ont voulu laisser la responsabilité de ce qu'ils croyaient être un échec à nos alliés d'outre-Atlantique, en fait, aujourd'hui, les plantations vietnamiennes et françaises sont prospères. Nous comptons à Saigon à peu près autant de civils français qu'en 1939. Le nouveau régime est stable depuis cinq ans. Nous ne vivons donc plus, les uns et les autres, sur des sables mouvants.

Ce n'est un secret pour personne qu'il existe, sur le plan culturel, une synthèse franco-vietnamienne remarquable. Vous savez que le premier ingénieur qui a trouvé du charbon au Sahara est un Vietnamien de culture française, que les nouvelles recherches parisiennes sur le cancer ont été faites en partie par des savants vietnamiens de culture française. L'un des ingénieurs qui a conçu l'avion « Caravelle » est un Vietnamien de culture française, et le grand prix de Rome d'architecture d'il y a deux ans, élève de Lemaresquier, est aussi un Vietnamien de culture française. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême gauche.*)

Ne songez-vous pas, monsieur le ministre, à créer à Paris un institut franco-vietnamien qui, sur le modèle des instituts franco-britanniques et franco-U. S. A., donnerait au Gouvernement vietnamien l'assurance que nous n'avons pas le désir de lui envoyer un cheval de Troie dans sa citadelle et que, pourtant, sans nous mêler de la politique intérieure vietnamienne, nous voulons continuer à former, uniquement sur le plan moral et culturel, des élites dignes du Viet-Nam et dignes de la France ?

Cet institut franco-vietnamien serait une œuvre parfaitement désintéressée. Et pourtant le Viet-Nam, maître de son destin, formant ses élites d'ingénieurs, de médecins, de commerçants en France, placé en dehors de la zone franc, serait, comme il l'a été depuis 1956, un pourvoyeur important de devises.

Enfin — et ce sera ma dernière question — la gratuité de l'enseignement français a été supprimée au Viet-Nam Sud en septembre 1957, pour une économie de 35 millions de francs. Je connais les raisons invoquées par les services de vos prédécesseurs. Ils voulaient montrer que le Viet-Nam était une nation étrangère, mais je crois que le vieux système colonial des bourses, qui est appliqué maintenant, est mauvais.

Le Viet-Nam est un pays agricole, et l'élite que nous serons fiers de former est en partie de souche agricole. Dans cette Assemblée, combien d'entre nous sont Parisiens ? De même, au Viet-Nam, ceux qui composent les classes dirigeantes, les médecins, les professeurs, viennent souvent de familles d'agriculteurs qui ont réussi dans leur métier.

Or, depuis deux ans, cette élite nous échappe complètement. Ceux qui accordent des bourses ne peuvent pas la connaître.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, revenir sur cette abolition de la gratuité de l'enseignement, sur cette économie de 35 millions de francs ainsi faite ?

Telles sont les modestes réflexions que je voulais faire concernant les Laotiens, les Cambodgiens, les Vietnamiens chez eux.

Enfin, la guerre d'Indochine a laissé des séquelles dans chaque village du Viet-Nam, des vengeances. Des métis — race nouvelle née de la synthèse franco-vietnamienne — ont été visés. Certains sont partis en France où ils vivent actuellement dans la misère. Je ne comprends pas pourquoi, maintenant que la poussée communiste vers le Sud semble pour l'instant exclue, certains services de votre département empêchent le rapatriement de ceux que le Gouvernement vietnamien accepterait de recevoir.

J'en ai terminé. Je crains d'avoir traité de trop petits détails humains et pas assez de grande politique, mais l'amitié se tresse fil à fil au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos, pays de minutie, et la paix elle-même se tisse très fin!

Le rayonnement de la France dans l'Asie entière dépend beaucoup plus de la présence au Cambodge d'instituteurs, de médecins, d'ingénieurs qui resteront là-bas et parleront notre langue, il est beaucoup plus tributaire de nos échanges économiques découlant de la communauté du langage, que de tel ambassadeur ici ou là.

L'Asie est la terre de demain. Les expériences de tous ordres qu'elle entreprend en ce moment sont parmi les plus importantes que l'humanité ait connues. Nous avons, à très peu de frais, la possibilité de demeurer dans nos traditions loyales et généreuses auprès de pays indépendants qui parlent notre langue, ont le même humour que nous et dont la culture est la synthèse inimitable de leurs traditions et des nôtres.

Le Proche-Orient reste encore confus et restera confus encore pendant de longues années. C'est par l'Extrême-Orient que nous pourrons montrer que le sceau de la France est indélébile, en tout cas.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

L'an dernier, je suivais, comme je le fais chaque année, les routes du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos et je pensais, en voyant certaines pierres où étaient inscrits des noms de camarades, que j'étais à ce moment-là le seul à voir derrière les noms des visages de jeunes hommes. Actuellement, tous, Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens savent que ces jeunes hommes étaient des cœurs purs. Les jeunes instituteurs, les médecins ont pris la relève et basent leur action sur les quatre verbes: savoir, comprendre, respecter et aimer.

Le contenu de ces quatre verbes peut revivre. Seulement, il n'est pas tout de poser des principes et de les émettre, il faut aussi régler le contentieux de chaque jour, il faut appliquer là-bas les directives si humaines de la conférence de presse du général de Gaulle et tout ce que vous avez dit pour la défense du Laos, monsieur le ministre des affaires étrangères.

Car, dans la stabilité revenue, la France peut retrouver sur ces rives lointaines, dans ce Laos, dans ce Cambodge, dans ce Viet-Nam Sud, ce rayonnement moral qui est ce à quoi nous, Français, nous tenons le plus. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Lagaillarde.

M. Pierre Lagaillarde. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, intervenant pour la première fois à la tribune de l'Assemblée nationale à l'occasion d'un débat de politique étrangère, je tiens à formuler deux observations préliminaires.

Tout d'abord, les opinions, réserves ou critiques que je serai amené à présenter ne sauraient en aucune manière traduire le sentiment unanime de la formation administrative des élus d'Algérie-Sahara à laquelle j'appartiens et ne seront, en conséquence, que le reflet d'une pensée personnelle.

D'autre part, et c'est ma deuxième observation, je serai bref, car il m'apparaît de plus en plus, après le court contact que le néophyte parlementaire que je suis a pris avec les travaux de cette Assemblée, que notre compétence n'est plus qu'une peau de chagrin politique et que le rôle que la Constitution nous a attribué s'amenuise au fil des débats, en raison de je ne sais quel vertige d'anéantissement dont nous serions tous saisis.

M. Lucien Neuwirth. Non!

M. Pierre Lagaillarde. Cela dit, abordant l'essentiel de ce débat, je dois avouer que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration de M. le ministre des affaires étrangères. Malheureusement, si la forme m'a paru séduisante, je dois confesser que, sur un point précis, le fond n'a éveillé en moi que des satisfactions fort médiocres.

Bien sûr, j'ai appris en profane qu'il existe une guerre froide entre le monde occidental et le monde oriental; j'ai appris que les Soviets entretenaient des conflits larvés, des abcès de fixation à travers le monde, qu'enfin, et surtout, les forces bolcheviques tentaient d'imposer leur dictature à travers l'univers.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez fait une synthèse brillante de ce que la grande presse d'information nous apprend tous les jours. (*Applaudissements sur divers bancs. — Mouvements divers.*)

Faut-il constater que la déclaration de politique étrangère devant un Parlement ne constitue que l'art de parler pour éviter de dire certaines vérités qui méritent d'être entendues?

Dois-je vous dire, monsieur le ministre des affaires étrangères, que nous attendions autre chose de votre exposé? Faut-il vous rappeler que le problème essentiel qui conditionne et détermine toute la politique française, qui met peut-être en jeu l'existence même de notre nation, c'est le problème de la guerre d'Algérie? (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Hervé Laudrin. Ce n'est pas de la politique étrangère!

M. Pierre Lagaillarde. Faut-il vous rappeler les souffrances et les drames de dix millions de Français soumis à la barbarie d'une rébellion inhumaine?

Faut-il, enfin, clamer après cinq ans que la rébellion du F. L. N. est entretenue, soutenue, et protégée par la Tunisie et le Maroc? Votre discrétion sur ce point, monsieur le ministre des affaires étrangères, mérite d'être signalée.

Pour nous, qui avons le redoutable honneur de représenter dans ce Parlement des gens qui souffrent et meurent parce qu'ils veulent rester Français, il importe de dire très haut que la considération nationale qui doit guider toutes les démarches de la diplomatie française, ainsi que vous l'avez affirmé hier avec une évidente conviction, va désormais d'une manière définitive guider les rapports diplomatiques entre la France, la Tunisie et le Maroc. Il importe que l'on ramène M. Bourguiba à une plus saine conception des rôles respectifs que doivent jouer la France et la Tunisie sur l'échiquier international.

Le droit international public doit retrouver sa pleine efficacité, et, en conséquence, lorsque des troupes rebelles armées pénètrent sur le territoire d'un Etat non belligérant ou qui se prétend tel, la règle est que ces troupes soient désarmées et internées. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Il importe de mettre M. Bourguiba au pied du mur, de l'obliger à confesser son impuissance devant le F. L. N., et alors, par l'exercice nécessaire et national du légitime droit de suite, de détruire définitivement les repaires de la rébellion sur le sol tunisien.

Monsieur le ministre, les forces de trahison bolcheviques font courir le bruit partout que vous êtes un des éléments d'une quelconque négociation secrète avec le F. L. N. Je sais qu'elles ont tort. Et il faut qu'on sache qu'aucune négociation avec des Etats maghrébins ne pourra régler un problème strictement national et en aucun cas mettre en péril le destin de l'Algérie française. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. J'informe l'Assemblée de la difficulté qui se présente à nous à ce point de la discussion.

Un de nos collègues, inscrit pour prendre la parole cet après-midi, a été frappé par un deuil. Aucun des orateurs qui doivent intervenir demain n'étant prêt à se faire entendre, l'Assemblée voudra, sans doute, renvoyer la suite du débat à la prochaine séance.

Il en est ainsi décidé.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Demain jeudi 30 avril, à quinze heures, séance publique:

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les problèmes actuels de politique étrangère.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

Nomination d'un membre de commission.

Dans sa séance du 29 avril 1959, l'Assemblée nationale a nommé M. Coste-Floret (Paul) membre de la commission spéciale du règlement, en remplacement de M. Bosson.

Erratum

au compte rendu intégral de la 2e séance du mardi 28 avril 1959.

Page 324, 2e colonne, 4e alinéa, 4e ligne, lire: « bailleurs et locataires d'immeubles, de locaux ou de terrains à usage commercial, industriel ou artisanal ».

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(Application des articles 54 à 60 du règlement provisoire.)

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

782. — 29 avril 1959. — **M. Fernand Grenier** expose à **M. le ministre de la justice** les inconvénients graves qui résultent pour toute la presse de l'application étroite du nouveau code de procédure pénale. C'est ainsi qu'en raison des instructions qu'ils ont reçues, les commissaires de police refusent de communiquer aux journaux les moindres faits divers locaux, par exemple: les accidents de la route, les incendies involontaires, les personnes blessées par chutes sur la voie publique, les menaces d'effondrement d'immeubles, les rixes entre habitants, etc., et d'une manière générale tous les incidents locaux même les plus bénins dont les services des commissariats ont à connaître. Il lui demande s'il a l'intention de donner d'urgence des instructions pour que cesse une situation gravement préjudiciable à toute la presse — et tout particulièrement à la presse locale.

737. — 29 avril 1959. — **M. Chauvet** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que les législations de maints pays étrangers accordent aux sourds-muets la possibilité d'obtenir un permis de conduire les automobiles. Ces législations s'étant avérées sans danger il lui demande s'il n'envisage pas de prendre, pour la France, une décision semblable, qui pourrait être assortie de conditions prudentes, par exemple celles que prévoit la législation helvétique.

QUESTIONS ÉCRITES

(Application de l'article 60 du règlement provisoire.)

Art. 60. — . . . . . .

Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre intéressé dispose d'un délai supplémentaire d'un mois.

. . . . . .

Dans sa réunion du 28 avril 1959, la conférence des présidents usant des pouvoirs que lui confère l'article 55 (alinéa 3) du règlement provisoire de l'Assemblée nationale a décidé de transformer en questions écrites les questions orales sans débat:

1° N° **85**, de **M. Ripert** à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**, publiée à la suite du compte rendu intégral de la séance du 23 janvier 1959;

2° N° **121**, de **M. Colonna d'Anfriani** à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**, publiée à la suite du compte rendu intégral de la séance du 17 février 1959;

3° N° **187**, de **M. Bailanger** à **M. le ministre de l'intérieur**, publiée à la suite du compte rendu intégral de la séance du 17 février 1959;

4° N° **217**, de **M. Deschizeaux** à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**, publiée à la suite du compte rendu intégral de la séance du 17 février 1959.

781. — 29 avril 1959. — **M. Peyrat** rappelle à **M. le ministre des armées** que, pour des raisons matérielles, certains jeunes gens du même contingent sont libérés à des dates échelonnées sur deux mois, prologeant d'autant leur temps d'incorporation. Pendant ce temps, leurs camarades bénéficient des salaires de la vie civile et soulagent leurs parents du soutien financier que ces derniers leur apportent à l'armée. Il lui demande s'il n'estimerait pas normal de prévoir, en faveur des derniers libérés, un pécule spécial, pour tenir compte de leur situation défavorisée.

783. — 29 avril 1959. — **M. Peyrat** rappelle à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que les déclarations fiscales doivent, selon leur catégorie, être effectuées en janvier, février ou mars, occasionnant aux imposables du secteur privé des difficultés souvent insurmontables, submergeant les techniciens de la fiscalité, scindant les dossiers de chacun, que l'administration doit ensuite reconstituer. Etant donné que l'institution des acomptes provisionnels élimine la raison d'assèchement du budget de l'Etat, il lui demande quelles raisons justifient cette façon de procéder et s'il n'y aurait pas intérêt, tant pour les particuliers que pour les comptables et l'administration, à fixer au 31 mars le dépôt de toutes les déclarations fiscales arrêtées au 31 décembre de l'année écoulée, ou du moins à reporter 4 fin février les délais actuellement fixés à fin janvier.

784. — 29 avril 1959. — **M. Boinvilliers** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le fait que M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques vient d'autoriser de nouvelles importations de blé tendre soviétique en France. Il lui demande s'il faut en conclure que nous ne sommes plus surproducteurs en ce domaine, et dans l'affirmative, s'il n'envisage pas de prendre très rapidement des mesures pour réduire, sinon supprimer, les retenues sur les règlements des ventes des céréales faites aux agriculteurs sous la dénomination de « cotisation pour la résorption des excédents ».

785. — 29 avril 1959. — **M. Dorey** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques:** 1° si, conformément à la solution retenue par décision ministérielle du 17 novembre 1942 (circulaire administrative n° 2197 du 14 janvier 1943, § 35) en faveur des entreprises membres d'une société absorbée par voie de fusion, une entreprise A, actionnaire d'une société B, laquelle a effectué à une autre société C un apport partiel d'actif dans le cadre de l'article 718, paragraphe II, du code général des impôts en revendiquant expressément le bénéfice du régime fiscal des fusions, est admise, lorsqu'elle reçoit la quote-part correspondant à sa participation dans la société B des actions nouvelles émises par la société C, bénéficiaire de l'apport partiel, à constater l'entrée dans son actif desdites actions C de façon telle qu'en définitive la valeur comptable des actions B et C soit exactement la même que celle précédemment attribuée aux seules actions B et qu'ainsi n'apparaisse aucune plus-value imposable; 2° si, dans l'hypothèse d'une réponse affirmative, l'entreprise A peut ventiler la valeur comptable des actions B entre les actions B et C au prorata de la valeur réelle respective, au jour de l'apport partiel, d'une part, de l'actif net conservé par la société B, d'autre part, de l'actif net apporté par celle-ci à la société C.

786. — 29 avril 1959. — **M. Davoust**, se référant à la réponse donnée le 21 mars 1959 à sa question écrite n° 227, expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que l'argument invoqué dans cette réponse, à savoir qu'il ne s'agirait pas d'une licitation équipollente à un partage de succession ou de communauté conjugale, ne paraît pas valable eu égard aux faits et actes analysés dans ladite question. Il lui demande s'il n'est pas permis de considérer que l'ensemble de ces actes constitue bien un partage de communauté et succession effectué en trois temps au lieu de l'être en un seul et si, par conséquent, il ne serait pas plus conforme à l'esprit de la loi de donner à cette question une réponse affirmative.

787. — 29 avril 1959. — **M. Maurice Schumann** appelle l'attention de **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** sur les difficultés que rencontrent un certain nombre d'agents de son administration récemment promus inspecteurs-élèves des postes, télégraphes et téléphones en Algérie, pour obtenir de l'administration algérienne des postes, télégraphes et téléphones l'octroi de certains avantages auxquels ils pensaient pouvoir prétendre, conformément aux indications contenues dans la note n° 353 du 30 octobre 1958, émanant de la direction du personnel des postes, télégraphes et téléphones, 3e bureau, dont ils ont pris connaissance avant leur départ. Il lui signale notamment que: 1° en matière de congés annuels, bien qu'ils soient titulaires en métropole depuis plusieurs années, les intéressés se voient refuser par l'administration algérienne le bénéfice d'un congé de trente jours pour l'année 1959 (un agent affecté en Algérie à compter du 21 janvier 1959 disposera du neuf jours de congé au titre de 1959); 2° la prime de départ qui, d'après la note reçue du ministère des postes, télégraphes et téléphones devait être payée dès l'arrivée, n'avait pas été versée après plus de deux mois de services; 3° l'indemnité de mutation de février n'a pas encore été versée; 4° que ces agents, promus inspecteurs-élèves à la suite d'un concours, sont pour la plupart affectés à des postes d'exécution (agent d'exploitation ou contrôleur). Il lui demande s'il n'envisage pas de prendre les décisions qui s'imposent pour améliorer cette situation, et obtenir que soient respectées par l'administration algérienne des postes, télégraphes et téléphones, les promesses faites à ces agents au moment de leur départ de la métropole.

788. — 29 avril 1959. — **M. Duthoil** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que le mauvais état des chemins ruraux, rendant impossible leur utilisation pour les déplacements du matériel moderne, constitue l'un des facteurs principaux de l'exode rural et joue notamment un rôle important dans le départ des jeunes cultivateurs vers les cités urbaines. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette situation, en donnant aux communes les moyens nécessaires pour assurer la remise en état et la modernisation indispensable de la voirie rurale.

789. — 29 avril 1959. — **M. Rivain** demande à **M. le ministre des armées** quel est le nombre actuel des sursitaires et leur répartition par région militaire. A un moment où des sacrifices importants sont demandés aux classes creuses, ne serait-il pas équitable de reviser la réglementation sur les sursis qui risque de créer, si elle est trop libéralement interprétée, une grave injustice aux dépens de tous ceux qui ne prétendent pas à la qualité d'étudiants.

790. — 29 avril 1959. — **M. Cachat** expose à **M. le ministre du travail** qu'à l'aérodrome d'Orly-Nord, depuis plusieurs mois, la compagnie Air France remet un revolver aux gardiens de nuit de sept heures du soir à sept heures du matin. Cette précaution fut prise, probablement, en cas d'attentats terroristes. Il lui demande: 1° les raisons pour lesquelles ces gardiens ne touchent aucune indemnité de risques, alors que d'autres agents la perçoivent; 2° quelle est leur garantie en cas d'accident, blessure ou mort à l'encontre de tiers (ouvrier par exemple); 3° pourquoi beaucoup de ces gardiens n'ont pas droit au port d'arme.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

791. — 29 avril 1959. — **M. Cachat** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si l'exonération de la franchise des 3.000 francs de remboursement de la sécurité sociale a été prévue pour les épouses des jeunes soldats du contingent, pères de famille. Deux cas peuvent se présenter: 1° la femme travaille et parvient avec beaucoup de difficultés à assurer la vie du ménage; 2° la femme ne travaille pas et doit vivre avec l'allocation.

---

792. — 29 avril 1959 — **M. Cachat** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** le cas suivant: un manipulateur radiographe de la 1re classe, ayant rempli sa fonction à l'hôpital d'Oran de 1947 à 1956, dut quitter l'Algérie pour raison de santé de sa petite fille. Il reprit son emploi dès son arrivée en France à l'hôpital de Corbeil-Essonnes dans la même catégorie, suivant les dispositions de l'article 20 (deuxième alinéa) du 20 mai 1955. Or, après quatre mois de fonctions, il fut remis à la 6e classe sous prétexte que les cadres hospitaliers de l'Algérie et ceux de la métropole étaient soumis à des statuts différents, les agents titulaires ayant obtenu leur nomination dans les hôpitaux publics de la métropole n'étant pas susceptibles de bénéficier des mesures prévues par l'article 20 du décret n° 55-683 du 20 mai 1955. Il lui demande: 1° ces textes sont-ils toujours en vigueur; 2° les départements d'Algérie ne doivent-ils pas être considérés comme départements français; 3° pourquoi les agents titulaires ayant servi dans les hôpitaux d'Algérie ne peuvent-ils bénéficier de l'article précité, alors que les ressortissants de l'Union française (sauf ceux du Laos, du Cambodge et du Viet-Nam), ceux du Cameroun et les citoyens marocains et tunisiens peuvent accéder aux emplois du personnel hospitalier dans les mêmes conditions que les Français d'origine; 4° est-il légal de faire accomplir un stage d'une année à ces agents, alors qu'ils ont accompli un emploi identique dans un hôpital d'Algérie; 5° est-il prévu des dispositions pour que cette injustice soit corrigée.

---

793. — 29 avril 1959. — **M. Jean-Paul Palewski** demande à **M. le ministre de la construction** si le délai de forclusion prévu par le décret du 19 janvier 1959, fixant au 1er mai l'expiration du délai pour le dépôt du complément des dossiers de sinistrés, doit s'entendre uniquement en ce sens que la forclusion ne peut jouer que si l'administration a fait, avant cette date, une demande de pièces aux intéressés à laquelle ces derniers n'auraient pas donné suite. Aucune forclusion ne saurait être encourue si l'administration n'a pas fait cette demande aux sinistrés dans le délai fixé par le décret.

---

794. — 29 avril 1959. — **M. Godonnèche** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que la récente circulaire relative à la réorganisation des commissions administratives des hôpitaux tend à minimiser, au sein de ces commissions, le rôle du corps médical par le jeu des incompatibilités qui y sont prévues. Il lui demande notamment: 1° quels motifs s'opposent à ce ce qu'un médecin qui serait également conseiller municipal ou conseiller général du siège de l'établissement puisse être désigné comme membre ed la commission administrative; 2° quels sont, par contre, les motifs qui permettent à un membre non médecin d'un organisme de sécurité sociale de faire partie de la commission administrative, même s'il est conseiller municipal ou conseiller général; 3° si la structure des commissions administratives telle qu'elle résulte de ces dispositions ne lui paraît pas de nature à créer dans la gestion de ces établissements un déséquilibre qui peut s'avérer préjudiciable à leur fonctionnement et à un souci bien compris de la santé publique.

---

795. — 29 avril 1959. — **M. Regaudie** attire l'attention de **M. le ministre de la santé publique et de la population** sur la situation de certaines sociétés pharmaceutiques à responsabilité limitée dans lesquelles le pharmacien gérant est minoritaire et ne peut pas exercer en toute indépendance son métier; et lui demande: 1° quelles précautions sont prises par ses services pour protéger, dans ce cas, la santé publique; 2° quelles sont les conséquences de la démission du pharmacien gérant et de l'absence, pendant une certaine période, de tout pharmacien responsable; 3° quelles sont les conséquences, pour le pharmacien gérant démissionnaire, de la non-radiation de l'enregistrement de son diplôme de pharmacien à la préfecture de police.

796. — 29 avril 1959. — **M. Forest** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'une entreprise industrielle fabrique, depuis trois ans, des chaudières en acier soudé; que, pour lancer sa fabrication, elle se trouve dans l'obligation de garantir ses chaudières contre tous vices de construction et de fonctionnement; qu'elle prévoit dans son prix de vente un pourcentage pour couvrir cette garantie, et que, jusqu'à ce jour, les dépenses au titre de la garantie influencent l'exercice qui en a constaté le payement; que, toutefois, en bonne gestion, ces dépenses sont ventilées par année de vente et qu'en conséquence, l'entreprise peut déterminer exactement le montant du pourcentage des garanties dépensé par année de vente. Il lui demande si l'entreprise peut être autorisée à constituer une provision pour garantie par année de vente, étant donné: que les dépenses à prévoir sont certaines; que l'administration aura toutes possibilités de rapprocher les prévisions des dépenses réelles; que les ventes des chaudières d'une année n'entraînent des dépenses au titre de la garantie qu'à partir de l'année suivante, c'est-à-dire après le premier hiver d'emploi.

---

798. — 29 avril 1959. — **M. Grasset-Morel** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'aux termes du code général des impôts, sont exclues du champ d'application de la taxe locale les opérations de vente, de commission, de courtage et d'importation portant sur les aliments destinés à l'alimentation du bétail et des animaux de basse-cour. Il lui signale cependant que l'administration des contributions indirectes limite le bénéfice de cette exemption à la nourriture des équidés, des bovidés, des ovidés, des suidés et des caprins et qu'elle ne semble pas l'admettre pour la nourriture des poissons d'eau douce, ce qui paraît absolument inexplicable. Il lui demande de lui confirmer l'exactitude de cette interprétation et d'indiquer les mesures qu'il compte prendre pour octroyer, dans ce domaine, aux pisciculteurs, un régime analogue à celui des autres catégories d'agriculteurs.

---

799. — 29 avril 1959. — **M. Grasset-Morel** expose à **M. le ministre de la construction** que l'ordonnance du 23 octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation d'utilité publique rend possible l'expropriation de droits immobiliers; que la circulaire ministérielle du 10 décembre 1958 concernant l'application de cette ordonnance précise, à ce propos, qu'« il sera notamment possible d'éteindre des servitudes de droit privé gênantes pour la construction d'ensembles immobiliers, sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'expropriation du fonds dominant ». Il lui demande si cette nouvelle règle peut trouver son application dans le cas d'un terrain dont l'acte d'acquisition comporte une servitude *non ædificandi*, alors que la cause de l'expropriation de cette seule servitude (construction d'ensembles immobiliers) ne paraît pas avoir un caractère d'utilité publique, l'article 41 de l'ordonnance précitée ne visant que l'expropriation d'immeubles.

---

800. — 29 avril 1959 — **M. Grasset-Morel** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** de lui fournir, pour les années 1955 à 1958, le produit total, par département, des impositions ordinaires et extraordinaires perçues par les chambres d'agriculture, ainsi que le montant des cotisations ordinaires et extraordinaires versées à l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 28 avril 1959.

Questions écrites.

Page 319, 1re colonne, question n° 762 de M. Motte à M. le ministre des finances et des affaires économiques, à la 14e ligne, au lieu de: « a le grand avantage d'alourdir fâcheusement », lire: « a le grand désavantage d'alourdir fâcheusement ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.